



HAL
open science

(Socio-)histoires du sans-abrisme à l'époque contemporaine

Axelle Brodriez-Dolino

► **To cite this version:**

Axelle Brodriez-Dolino. (Socio-)histoires du sans-abrisme à l'époque contemporaine. *Le Mouvement social*, 2022, 280 (3), pp.3-32. 10.3917/lms1.280.0003 . halshs-04264380

HAL Id: halshs-04264380

<https://shs.hal.science/halshs-04264380v1>

Submitted on 30 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

(Socio)histoires du sans-abrisme à l'époque contemporaine.

État des lieux et pistes de recherche

Axelle Brodriez-Dolino*

Cette livraison du *Mouvement social* donne à parcourir deux siècles, des « mendiants et vagabonds » d'hier aux « sans-abri » et « sans-domicile » d'aujourd'hui – et, globalement, de la « répression » à « l'assistance ». Les « mendiants » et « vagabonds » (plus encore les seconds, qui n'ont pas de domicile) ont en effet été des cibles privilégiées de l'arsenal répressif des sociétés occidentales, et en particulier française, de la fin du Moyen Age au début du XX^e siècle. Objets des ordonnances et édits les plus cruels du XIV^e au XIX^e siècle, sans d'ailleurs que la définition des deux phénomènes soit toujours claire¹, ils sont entrés en 1810 dans le *Code pénal* napoléonien avec des peines désormais codifiées – à défaut d'être toujours appliquées, comme l'a montré dans sa thèse Pierre Gaume, l'un de nos auteurs². Mendiants et vagabonds sont donc pour l'historien des catégories tout à la fois sociales et pénales, révélatrices de la façon dont les pouvoirs publics et l'opinion ont appréhendé, au fil des siècles, les populations considérées comme en marge du corps social – mais souvent, et c'est l'objet du premier dossier, tout simplement vulnérables et/ou démunies.

En marge, parce qu'ils semblent violer deux lois longtemps fondamentales de la vie en société : le travail, considéré comme la nécessaire contribution de chacun dans la mesure de ses forces, et, pour certains, la sédentarité et les attaches communautaires. Mendiants et vagabonds imposent ainsi à la société un jugement (sont-ils responsables ? sont-ils coupables ?) et un traitement (répressif ou assistantiel ?). Leur appréhension traduit dès lors indissociablement les recompositions historiques, dans la très longue durée, de ce qu'est le lien social et des façons de répondre à ses fragilités. Selon qu'il sera jugé coupable, ou victime, de sa propre mise en marge ; « parasite » du corps social, comme on le trouve dans quantité d'archives des XIX^e et début XX^e siècles, individu dangereux ou simple malheureux à aider, il sera aussi considéré comme un *autre*, altérité radicale et menaçante, ou un potentiel *nous-même* – 50 % des Français craignent aujourd'hui de devenir sans-abri³, alors même que le pays ne compte « que » quelques dizaines de milliers de sans-abri et quelques centaines de milliers de sans-domicile.

* Directrice de recherche au CNRS, Centre Norbert Elias (CNRS / EHESS / Aix-Marseille Université / Université d'Avignon).

¹ A. Kitts, « Mendicité, vagabondage et contrôle social du moyen âge au XIX^e siècle : état des recherches », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n° 1, 2008, p. 37-56.

² P. Gaume, *La police des existences irrégulières et incertaines. Socio-histoire du vagabondage et de la mendicité au XIX^e siècle*, Thèse pour le doctorat d'histoire, Paris, EHESS, 2021.

³ 48 % des Français selon un sondage BVA/Emmaüs/*L'Humanité*/*La Vie* fin 2006 ; 47 % selon ce même sondage fin 2007 ; 56 % selon un sondage réalisé par l'institut CSA pour l'Association Emmaüs en 2009. Tandis qu'en 2011 ; 60 % des Français jugeaient possible qu'eux-mêmes ou un de leur proche se retrouvent un jour sans domicile fixe, selon un sondage réalisé par l'institut TNS SOFRES pour le ministère du Logement et de la Ville.

Depuis la dépénalisation, tardive, du vagabondage et de la mendicité au début des années 1990 (1992 dans la loi, 1994 dans le nouveau *Code pénal*), elle-même liée à d'importantes évolutions de mentalité mais aussi de conjoncture économique, la recherche sur ces populations a peu à peu été subsumée sous le terme de « sans-abrisme ». À l'invitation d'un courant de sociologues ayant tenu il y a quelques années un séminaire à l'Université de Saint-Etienne, et par importation du terme anglais « *homelessness* », on entend désormais par « sans-abrisme », d'une part, non « pas une condition, sociale ou psychique, à laquelle certains individus seraient naturellement condamnés », mais « un processus, c'est-à-dire une chaîne d'actions qui conduisent des individus à devoir vivre, pour une durée variable, entre les espaces publics et les dispositifs d'assistance⁴ ». D'autre part et conséquemment, « le sans-abrisme est une perspective constitutive d'un objet de recherche, qui aborde notre actualité historique à travers les relations entre la vulnérabilité de l'habiter dans les espaces publics, son traitement par les institutions d'assistance et les possibilités offertes par une société démocratique d'avoir un chez-soi⁵ ». La distinction centrale n'est donc plus entre « mendiant » et « vagabond », ces deux catégories pénales devenues anachroniques, mais entre « sans-abri » (qui n'a aucun chez-soi et dort dehors) et « sans-domicile » (qui bricole avec des toits précaires : centre d'hébergement, squat, hôtel, abri de fortune, hébergement chez des tiers, etc.). Le sans-abrisme met l'accent non pas tant sur l'absence de toit que de « chez-soi » (*home*) et invite les pouvoirs publics comme les organismes privés à travailler, de façon vertueuse et humaniste, à y remédier. Nuançant une lame de fond, temporaire dans les sciences sociales mais très durable dans l'administration et les médias, qui tend à appréhender le phénomène comme une « exclusion » multiforme et paroxystique, les chercheurs qui portent ce courant s'appuient en outre sur la sociologie interactionniste pour poser que « toute désocialisation est aussi une resocialisation⁶ » et ouvrir des voies nouvelles – dans lesquelles, on le verra, s'inscrivent pour partie Florian Julien et Pierre Gaume, les deux historiens dix-neuviémistes du premier dossier.

Ils sont, en cela, très représentatifs d'une nouvelle vigueur de l'histoire et de la sociohistoire du sans-abrisme, portée par de nouveaux métissages. Inspirés par des lectures et des concepts sociologiques, prenant à bras-le-corps la sociologie historique de ces populations au XIX^e siècle, ils s'attachent tous deux à déconstruire la catégorie pénale unifiante des « vagabonds » pour mieux reconstruire la diversité qu'elle subsume. Mais cette hybridation disciplinaire n'est pas unilatérale : dans le second dossier, Mauricio Aranda comme Vianney Schlegel, sociologues (le premier également politiste et se revendiquant dans sa thèse comme socio-historien⁷), dialoguent avec la bibliographie historique, s'aventurent dans le temps et proposent des périodisations pour traiter des dispositifs publics, de l'accueil, des pratiques et de leur progressive professionnalisation depuis 1945. Depuis plusieurs décennies, certes, historiens et sociologues

⁴ K. Choppin et E. Gardella (dir.), *Les sciences sociales et le sans-abrisme*, *op. cit.*, p. 18.

⁵ *Ibid.*, p. 15.

⁶ *Ibid.*, p. 19-20. Voir notamment, pour des travaux illustrant clairement cette approche : P. Pichon, E. Jouve, K. Choppin et D. Grand, 2010, *Sortir de la rue : les conditions de l'accès au chez-soi*, Rapport pour la DGCS, 2010, avec la « théorie des "4 A" : « aménagements, attachements, appropriations, ancrages » ; ou E. Gardella, « Comprendre le refus de l'hébergement par les sans-abri », *Métropolitiques*, 09/04/2019, <https://metropolitiques.eu/Comprendre-le-refus-de-l-hebergement-d-urgence-par-les-sans-abri.html> (consulté le 08/05/2022).

⁷ M. Aranda, *Une assistance à deux vitesses. Socio-histoire de l'hébergement social des sans-abri depuis les années 1950*, Thèse pour le doctorat en science politique, Université de Nanterre, 2019.

se lisent ; mais aujourd'hui ils se métissent, n'ont plus peur d'aller sur le terrain les uns des autres, d'hybrider leurs concepts et leurs méthodes.

La béance chronologique que ces deux blocs dessinent, celle d'un large entre-deux-guerres, est elle aussi le reflet – en creux, cette fois – de l'historiographie. Les années 1910 à 1950 restent en effet un parent pauvre, en dépit de l'extrême richesse, quantitative comme qualitative, des gisements d'archives potentiellement disponibles. Les années 1950-1970 en revanche, longtemps délaissées et qui correspondent globalement aux « Trente glorieuses » aujourd'hui déconstruites⁸, sont depuis quelques années mieux connues, par plusieurs thèses ou travaux passés ou en cours⁹. Nous en avons ici, avec l'article de M. Aranda, un précieux éclairage.

L'omniprésence enfin de non-historiens dans le dossier consacré à l'après-1945 est elle aussi un reflet : pleinement saisi depuis les années 1980 par les sociologues et anthropologues, au point qu'une recension bibliographique a occupé il y a dix ans déjà un ouvrage entier¹⁰, le thème du sans-abrisme reste *a contrario* marginal en histoire contemporaine. La seule tentative historiographique, parue il y a quinze ans, s'arrêtait au XIX^e siècle et tient en une petite vingtaine de pages¹¹. Mais caracole toujours, pour ces raisons même (son format accessible et son unicité), en tête des consultations de la revue qui l'a publiée.

Il était dès lors utile, aujourd'hui, de refaire un nouveau point, en évitant évidemment de redire ce qui a déjà été posé par Kitts. L'accent sera donc mis non pas sur l'exhaustivité des références mais sur la contextualisation et les principaux apports de chaque grande strate historiographique – en abordant aussi le XX^e siècle ; en faisant le pont entre histoire et sociologie, droit ou encore statistique ; en pointant les nouveaux questionnements et en donnant à lire les résultats novateurs sur ce phénomène de société aujourd'hui incontournable par le marronnier journalistique et politique qu'il constitue, et qui tarabuste saisonnièrement nos sociétés.

Vagabondage et mendicité aux époques médiévale et moderne : les grands travaux fondateurs (années 1970)

On sait qu'il a « fallu attendre la fin des années 1960 et le mouvement de Mai 1968 pour voir l'attention des historiens se porter vers [...] les marges et les marginaux¹² » : ainsi Robert Muchembled sur les sorcières, Michel Foucault sur la folie, Michelle Perrot sur les prisons, Alain Corbin sur la prostitution

⁸ R. Pawin, « Retour sur les "Trente Glorieuses" et la périodisation du second XX^e siècle », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 60, n° 1, 2013, p. 155-175.

⁹ Nous nous permettons de renvoyer à A. Brodiez-Dolino, *Des sans-logis aux sans domicile. Le Foyer Notre-Dame des sans-abri à Lyon depuis 1950*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2020 ; M. Aranda, Thèse citée ; M. Giovanangeli, *Analyse sociologique des trajectoires des familles sans-domicile prises en charge par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris*, Thèse de sociologie en cours, Université de Nanterre.

¹⁰ K. Choppin et E. Gardella (dir.), *Les sciences sociales et le sans-abrisme. Recension bibliographique de langue française, 1987-2012*, Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 2013.

¹¹ A. Kitts, « Mendicité, vagabondage et contrôle social... », art. cit.

¹² A. Kitts, « Mendicité, vagabondage et contrôle social... », art. cit., p. 39.

ou Arlette Farge sur la délinquance, la criminalité et la vie à la rue. C'est dans ce contexte que s'insèrent les travaux fondateurs sur la grande pauvreté, avec en particulier ceux du moderniste Jean-Pierre Gutton et du médiéviste Bronislaw Geremek. Leurs apports constituent aujourd'hui encore un socle historiographique majeur.

Après une thèse de 3^e cycle sur *L'État et la mendicité dans la première moitié du XVIII^e siècle en Auvergne, Beaujolais, Forez et Lyonnais* (1967, publiée en 1973¹³), Gutton commettait en 1971 *La société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon. 1534-1789*¹⁴. L'ouvrage portait tout à la fois sur les figures de pauvreté (mendians et vagabonds, mais aussi ouvriers urbains et ruraux en situation précaire, veuves et vieillards, colporteurs ...); les causes de l'indigence; les représentations et réponses au cours de l'époque moderne (« de la charité libre à l'assistance organisée », et du pauvre, image du Christ, « à celle d'un pauvre réprouvé, déchet et danger social »¹⁵). S'ajoutera en 1974 *La société et les pauvres en Europe*¹⁶ à l'époque moderne, démontrant un hiatus entre la sociologie de la pauvreté d'un côté, faite de *continuum* (« des pauvres marginaux aux pauvres communs, si l'on peut dire, les transitions sont insensibles¹⁷ »; « de la pauvreté à la mendicité, la différence n'est que de degré, non de nature, voilà une idée qui nous paraît essentielle¹⁸ »); et de l'autre, des représentations et un traitement socio-politiques s'attachant centralement à séparer le bon grain de l'ivraie (« faire l'histoire sociale des pauvres, c'est aussi faire l'histoire d'un "partage", d'une "séparation" par la société¹⁹ »).

Gutton était ainsi le premier à montrer combien, à l'époque moderne, peur de l'hérésie, de la contagion épidémique et des conséquences économicopolitiques de l'attrait des villes (où se concentrent petits métiers, réserves de grains et assistance), mais aussi critique de l'oisiveté et exaltation des vertus du travail, se conjuguent pour faire du vagabondage une pratique honnie et sévèrement réprimée. Alors même que celui-ci, conséquence de la concentration des terres, de mauvaises récoltes, de chertés, de guerres et autres crises économiques, touche avant tout des soldats démobilisés, des professions peu enracinées (bateliers, bateleurs ...), des journaliers agricoles et des « tout petits propriétaires » qui, « après deux ou trois mauvaises années », « deviennent des miséreux contraints à l'exil »²⁰. D'où aussi, en l'absence d'assistance publique et privée suffisante, une mendicité extrêmement répandue chez les veuves, vieillards et infirmes.

Alors même qu'il s'agit d'individus en situation de désaffiliation (pour reprendre le terme plus contemporain du sociologue Robert Castel²¹) en raison de causes *exogènes*, tout à la fois conjoncturelles et

¹³ J.-P. Gutton, *L'État et la mendicité dans la première moitié du XVIII^e siècle : Auvergne, Beaujolais, Forez, Lyonnais*, Lyon, Centre d'études foréziennes, 1973.

¹⁴ J.-P. Gutton, *La société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon. 1534-1789*, Paris, Les Belles Lettres, 1971.

¹⁵ *Ibid.* p. 2.

¹⁶ J.-P. Gutton, *La société et les pauvres en Europe (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, PUF, 1974.

¹⁷ *Ibid.*, p. 51.

¹⁸ *Ibid.* p. 79.

¹⁹ *Ibid.* p. 9.

²⁰ *Ibid.*, p. 32.

²¹ R. Castel, « Le roman de la désaffiliation. À propos de Tristan et Iseut », *Le Débat*, n° 61, 1990, p. 155-167; « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation : précarité du travail et vulnérabilité relationnelle » in : J. Donzelot (dir.) *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Éditions Esprit, 1991; « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 22, 1994, p. 11-27; « Les pièges de l'exclusion », *Lien*

structurelles, les pouvoirs publics optent peu à peu pour leur enfermement. Celui-ci puise à l'Aumône générale (Lyon, 1531) et au Grand Bureau des pauvres (Paris, 1544), créés pour centraliser les ressources et la distribution de secours, recenser les pauvres, empêcher la mendicité et mettre au travail. Les Hôpitaux généraux, créés à Lyon en 1614 et étendus en 1662 à l'ensemble du royaume, constituent rapidement un réseau dense en Europe – des Pays-Bas à la Russie, de la Suède à l'Allemagne et l'Autriche, de la Belgique à l'Angleterre. Univers à la fois conventuel et carcéral, fondé sur la prière et le travail, ils témoigneront de résultats médiocres (en termes de production et de productivité), voire désastreux (en termes sanitaires), seront fortement contestés et finiront minés par les scandales. D'où leur remplacement entre 1764 (création) et 1767 (généralisation) par les dépôts de mendicité, financés non plus par les villes mais par l'État, où les mendiants doivent travailler sous peine de cachot. Au cours de l'époque moderne, les pauvres resteront considérés comme responsables de leur misère, en une approche individualisante et moralisante qui tranche avec l'évidence du phénomène de masse et de ses causes. « C'est dire, en dernière analyse, qu'aucune politique d'assistance ou d'enfermement ne risquait de conduire à la disparition du paupérisme²² ».

L'autre auteur majeur de ces années, Bronislaw Geremek, travaille concomitamment²³ mais ses principales publications sont légèrement postérieures, datant surtout de la seconde moitié des années 1970²⁴. Médiéviste, il remonte les fils dénoués par Gutton et décale donc vers l'amont la chronologie. Le futur homme politique polonais, venu achever ses études à l'EHESS puis diriger un laboratoire en Sorbonne, montre en particulier dans son maître-ouvrage, *La potence ou la pitié*, comment s'est forgée en Europe une distinction nodale, entre pauvres capables et incapables de travailler – vouant les premiers aux gémonies de la répression et tolérant les seconds dans les rangs de l'assistance. Alors qu'au Moyen Âge, les distributions collectives d'aumônes étaient légion (principalement dans les monastères) et d'accès aisé, et que la mendicité auprès des hôpitaux et hospices, mais aussi dans les rues et églises urbaines, était admise, la « crise du XIV^e siècle » scelle un tournant. Dès le début du siècle, les registres fiscaux montrent un nombre croissant de paysans démunis, à la lisière de la survie. Victimes de la croissance démographique du XIII^e siècle, du morcellement des terres, de la hausse des prix agricoles puis d'une série de famines et d'épidémies provoquées par les conditions climatiques, ils deviennent incapables de s'acquitter de leurs charges fiscales. Alors que les campagnes deviennent surpeuplées, avec des « masses de gens qui cherchent désespérément du travail sur leur lieu d'habitation et n'en trouvent pas²⁵ », les villes, désormais envahies de hordes de « gueux » et autres nécessiteux, atteignent les limites de leurs possibilités de ravitaillement.

Au premier XIV^e siècle, encore, si la croissance démographique se ralentit par forte mortalité (sous-alimentation, famines puis grande Peste noire), les problèmes de pauvreté restent entiers en raison de la

social et Politiques, n° 34, 1995, p. 13-21 ; *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 1995.

²² J.-P. Gutton, *La société et les pauvres en Europe...*, *op. cit.*, p. 198.

²³ B. Geremek, *Le salariat dans l'artisanat aux XIII^e-XV^e siècles. Étude sur le marché de la main-d'œuvre au Moyen Âge*, Paris/La Haye, Mouton, 1968.

²⁴ B. Geremek, *Les Marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Flammarion, 1976 ; B. Geremek, *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard, 1978 ; Textes présentés par Bronislaw Geremek, *Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600)*, Paris Gallimard/Julliard, 1980.

²⁵ *Ibid.*, p. 76.

baisse de la population, donc de la main-d'œuvre disponible, qui provoque une flambée des salaires. D'où, suite aux plaintes des employeurs, une réaction très vive des pouvoirs publics pour soutenir l'offre et contraindre les valides au travail – sous peine de pilori, marques au fer rouge, essorillement et autre bannissement. C'est le début d'une lutte farouche contre le vagabondage et la mendicité qui durera un demi-millénaire, où « la misère "conjuncturelle", qui est l'effet des fluctuations économiques et des crises alimentaires, [...] ne se heurte, pour toute réponse, qu'à la peur, aux menaces et aux portes verrouillées²⁶ ». Dès les années 1350, les mesures drastiques contre les vagabonds se multiplient en Europe. Deux siècles plus tard, dans les années 1520-1530, une nouvelle vague d'arrêtés, cette fois ciblés contre la mendicité, traverse de nouveau le continent. En 1535, le Parlement de Paris adopte même la peine de mort pour tout mendiant valide, né ou résidant à Paris, sans emploi et ne se présentant pas pour des travaux publics ; et pour tout mendiant non natif de la ville, ou n'y résidant pas depuis plus de deux ans, n'ayant pas quitté les lieux dans les trois jours.

Un triple cadre historique et historiographique, désormais structurant, est ainsi posé : chronologique, avec un empan allant du Bas Moyen Age à la fin de l'époque moderne ; socio-politique, avec une dualité structurante valides/invalides, potence/pitié ; et interprétatif, mettant en exergue le hiatus entre résultats de la sociologie historique et représentations des contemporains :

« Les sociétés européennes [...] nourrissent la conviction selon laquelle l'assistance sociale permet à d'énormes masses de gens, capables de travailler, de mener une vie de parasites et de criminels. À la lumière des recherches historiques, cette opinion est fautive : certaines statistiques la démentent de manière tout à fait évidente [...]. Mais les idées stéréotypées n'ont pas besoin d'être appuyées sur la réalité²⁷ ».

Curieusement, ces travaux majeurs, peut-être déjà trop aboutis, n'auront que peu de prolongements immédiats. Alors que Michel Mollat du Jourdin, professeur à l'Université Paris IV, directeur d'études à l'EPHE puis membre de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, défrichait quant à lui l'amont²⁸, avec des travaux portant notamment sur le Haut Moyen Age, Michelle Perrot frayait une voie vers l'aval, publiant cette même année 1978 dans *L'Histoire* un article qui fait toujours date, consacré à « la fin des vagabonds » à la Belle Époque²⁹. Jean-Claude Beaune suivra la piste en explorant, le premier, la période plus réduite, mais elle aussi nodale, du tournant des XIX^e-XX^e siècles³⁰. S'ajoutent aussi des mémoires de maîtrise, dont l'inventaire reste à faire mais qui recèlent quelques pépites³¹. Puis ce champ historiographique entre en sommeil durant une quinzaine d'années, pour ne se réveiller qu'au milieu des années 1990.

²⁶ *Ibid.*, p. 132.

²⁷ B. Geremek, *La potence ou la pitié...*, *op. cit.*, p. 303-304.

²⁸ En particulier M. Mollat du Jourdin (dir.), *Études sur l'histoire de la pauvreté (Moyen Age-XV^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1974, 2 vol. (publication d'une série de séminaires, travail au long cours commencé en 1962 et remontant au Haut Moyen Age) et *Les Pauvres au Moyen Age*, Paris, Hachette, 1978, synthèse remise en forme cohérente de la publication précédente.

²⁹ M. Perrot, « La fin des vagabonds », *L'Histoire*, juillet-août 1978, p. 23-33.

³⁰ J.-C. Beaune, *Le Vagabond et la machine. Essai sur l'automatisme ambulatoire. Médecine, Technique, Société (1880-1910)*, Seyssel, Éditions du Champ Vallon, 1983.

³¹ Notamment É. Lavirotte, *Le dépôt de mendicité d'Albigny. Son histoire et sa clientèle, de 1862 à 1914*, Mémoire de maîtrise, sans directeur indiqué, Université Lyon2, 1983.

« SDF » et « nouveaux pauvres » : un nouvel intérêt des médecins et journalistes (milieu des années 1980-milieu des années 1990)

Entre-temps, et désormais dans un nouveau contexte, d'autres disciplines s'en saisissent. Suite au ralentissement de la croissance économique dès la fin des années 1960³², puis aux chocs pétroliers des années 1970, le chômage, de résiduel, devient massif – le million de chômeurs est atteint en 1978, les deux millions en 1984 et la « barre des 10 % » dépassée en 1993. Il s'accompagne d'une résurgence d'autant plus forte du sans-abrisme (en 1982, la presse signale de nouveau des morts de froid dans les rues³³) que celui-ci n'est désormais plus traité par « la potence » mais par « la pitié » (soupes de nuit, centres d'hébergement d'urgence...) et que les sans-abri, de coupables se cachant auparavant pour échapper aux « rafles des bleus », s'exposent désormais de plus en plus pour obtenir l'assistance³⁴. Le phénomène devient un marronnier journalistique et politique. Les délits de vagabondage et de mendicité, devenus anachroniques, seront finalement supprimés par la loi du 22 juillet 1992, et la dépénalisation est actée dans le nouveau *Code pénal* de 1994.

La sociologie des personnes sans-domicile évolue également : si la crainte du cadre déclassé relève davantage du mythe que de la réalité sociologique (en tous cas statistique), la conjugaison nouvelle du chômage de masse, de la précarisation des emplois, d'une nouvelle crise du logement touchant les franges les plus précaires, et de la fragilisation des liens conjugaux, transforment le « clochard », figure de marginalité qu'on imaginait semi-choisie, en « SDF » avant tout victime de causes exogènes. Non plus un radical *alter* donc, mais un potentiel nous-même.

En réponse, les pouvoirs publics multiplient dès 1983-1984 les « plans pauvreté-précarité » favorisant les aides d'urgence³⁵. Les vieux « asiles de nuit » se transforment en « centres d'hébergement d'urgence » (CHU), aux côtés des « centres d'hébergement et de réinsertion sociale » (CHRS) institutionnalisés depuis la réforme de l'aide sociale de 1953 puis les lois de 1974-1975³⁶. Les premières maraudes socio-sanitaires sont (ré-)expérimentées par la Croix-Rouge et l'Association Emmaüs³⁷ en 1985-1986, tandis qu'est créée l'association REMEDE (Relais médical aux délaissés, 1985) et que Médecins du monde ouvre en France son premier centre de soins pour personnes en situation de grande exclusion (1986), suivi par Médecins sans frontières l'année suivante. Des œuvres caritatives sur le déclin trouvent dans le

³² F. Viguier, *La cause des pauvres en France*, Paris, Presses de ScPo, 2020.

³³ J. Damon, *Vagabondage et mendicité*, Paris, Flammarion, 1998 et *La question SDF. Critique d'une action publique*, Paris, PUF, 2002.

³⁴ S. Rullac, *Le péril SDF. Assister et punir*, Paris, L'Harmattan, 2008.

³⁵ A. Fracassi, M.-F. Marquès et J. Walter (dir.), *La Pauvreté, une approche plurielle*, Paris, Éditions ESF, 1985.

³⁶ Loi du 19/11/1974 étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et créant les CHRS ; loi du 30/06/1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales permettant de conclure avec l'État des conventions d'objectif.

³⁷ Créée en février 1954 et devenue en 2011 Emmaüs-Solidarité. A ne pas confondre avec le mouvement Emmaüs, créé en 1949, qui subsume quant à lui l'ensemble des structures, est officiellement créé en 1971 au niveau international (fédération Emmaüs International) et en 1985 en France (fédération Emmaüs France). Nous nous permettons de renvoyer à A. Brodier-Dolino, *Emmaüs et l'abbé Pierre*, Paris, Presses de SciencesPo, 2009.

combat contre le sans-abrisme une nouvelle jeunesse, à l'instar du Centre d'action sociale protestant (CASP) ou, chez les catholiques, des Équipes Saint-Vincent. L'année 1987 est déclarée par l'ONU « Année internationale pour le logement des sans-abri ».

À la suite de la dépénalisation du vagabondage et de la mendicité, et dans ce nouveau contexte, le secteur associatif enclenche dans les années 1990 un profond renouvellement de ses modes d'action : développement de l'aller-vers et des maraudes, création en 1993 du Samusocial de Paris par le médecin humanitaire et urgentiste Xavier Emmanuelli (qui deviendra proche de Jacques Chirac et sera, de 1995 à 1997, secrétaire d'État à l'Action humanitaire d'urgence, ce qui lui permet de généraliser des dispositifs au niveau national) ; essor des accueils de jour, des « lits infirmiers » (ou « lits halte-soin-santé »), des pensions de famille ; création des « plans froids », du numéro vert « 115 », etc.

La « clinique de la désocialisation »

Ces transformations suscitent d'abord l'intérêt des médecins et journalistes. Le contexte est à la médicalisation de l'exclusion sociale, dans les associations de solidarité comme dans les dispositifs publics³⁸. En 1986, le psychanalyste Patrick Declerck (qui a également une formation d'anthropologue³⁹) fait paraître dans *Les Temps modernes* une « ethnographie des clochards de Paris⁴⁰ », fondée sur ses observations à la Mission de France de Médecins du Monde. Son analyse psychosociale mêle descriptions sans fard des premiers centres d'hébergement d'urgence (une « puanteur [...] indescriptible⁴¹ »), tentative de quantification (environ 10 000 sans-abri à Paris, avec une croissance annuelle estimée à 7 %) et surtout de qualification, des hommes (alcooliques, malades physiques et psychiques ...) comme des pratiques. En ces temps de bascule entre anciens « clochards » et nouveaux « SDF », et de lente adaptation des dispositifs, il s'agit aussi d'un réquisitoire contre un système saturé, mal coordonné et « dont la fonction, essentiellement négative, est d'empêcher que les clochards ne meurent littéralement de faim, de froid ou de maladie dans la rue⁴² ».

La description qu'il en fait est celle d'hommes profondément *autres*, pas « comme nous tous » ; qui n'ont « jamais vécu qu'entourés de vide. Être clochard est un syndrome »⁴³. La maladie psychique ne serait pas conséquence de la vie à la rue mais lui préexisterait souvent⁴⁴. Les origines familiales « campent chez

³⁸ Outre la création des « Missions France » de MSF et MDM, le Secours catholique lance dans les années 1980 des enquêtes sur la santé des personnes accueillies ; le Secours populaire crée en 1980 les « médecins du Secours populaire » ; les questions d'accès aux soins occupent une place croissante dans les plans d'urgence lancés par les pouvoirs publics.

³⁹ Niveau DEA, en 1983.

⁴⁰ P. Declerck, « La vie pour rien. Ethnographie des clochards de Paris », *Les Temps Modernes*, n° 478, mai 1986, p. 11-36.

⁴¹ *Ibid.*, p. 13.

⁴² *Ibid.*, p. 22.

⁴³ *Ibid.*, p. 33.

⁴⁴ « Un fait ressort d'emblée : tous les clochards avec qui j'ai eu des contacts sont manifestement au moins névrosés, sinon psychotiques. Il ne fait pas de doute non plus que leurs problèmes sont bien antérieurs à l'événement traumatique présenté comme responsable de leur état actuel (accident, chômage, divorce, etc.). De plus, ils semblent

eux, depuis plusieurs générations, aux frontières de la société » ; ils ont ensuite grandi dans « une série d'absences : absence de liens familiaux, absence d'amis, absence de ressources personnelles, physiologiques, psychiques, financières, sociales⁴⁵ » ; ont subi des événements traumatiques ; sont désespérés, névrosés, parfois « masochistes » ; deviennent alcooliques et basculent peu à peu « dans un processus total de désocialisation »⁴⁶. La vie à la rue n'est donc pour eux qu'un « long suicide⁴⁷ ». Ces situations appellent la compassion et la transformation des réponses publiques :

« Il est ridicule de croire qu'un velléitaire, un paresseux, deviendrait clochard pour se soustraire à la discipline du travail. Leur situation, incroyablement inconfortable, demande, pour survivre, un déploiement d'activité largement supérieur à celui d'un quelconque travailleur⁴⁸ ».

Ce travail est fondateur de nombreux autres, qui le prolongeront ou au contraire s'y opposeront – parfois radicalement. Après avoir été en 1986-1987 psychanalyste à Médecins du Monde, Declerck rejoindra durant dix ans le Centre d'accueil et de soins hospitaliers (CASH) de Nanterre, fondé en 1984 par le Dr Patrick Henry – première consultation en France à être exclusivement consacrée aux sans-abri, suite au constat que ces derniers, trop inconfortants, sont souvent refusés aux urgences. Le Dr Emmanuelli y exercera à partir de 1993. En 2001, Declerck soutiendra une thèse d'anthropologie dans laquelle il élabore le « syndrome de désocialisation », reposant selon lui sur des dysfonctionnements précoces dès l'enfance, une accumulation de traumatismes physiques et psychiques, un alcool-tabagisme transgénérationnel, un « moi » faible, une indifférence à la douleur et une tendance à ignorer l'urgence de pathologies parfois gravissimes ; pour cet ensemble de raisons, les situations paraissent peu réversibles⁴⁹. Pour le Dr Henry au contraire, il est possible d'y remédier si les sans-abri ne le restent pas trop longtemps ; d'où l'importance d'actions ciblées et réactives – « Patrick Henry invente l'urgence médico-sociale s'en trop s'en rendre compte⁵⁰ ». Ce courant nanterrois lance la clinique de la « désocialisation » (terme repris des travaux d'Alexandre Vexliard, auteur en 1955 d'une thèse de psychologie sociale⁵¹, seul grand travail des « Trente glorieuses » sur le sujet), qui se poursuivra ensuite⁵².

Immersion et cadrages journalistiques

Préoccupation associative, politique et médiatique, le sujet devient un terreau d'immersion journalistique. Après *Zone* de Jean-Louis Degaudenzi en 1987, Hubert Prolongeau publie en 1993, suite à

être, en général, fort peu intelligents. D'un moi faible, le clochard peu souffrir d'une variété de névroses » (*Ibid.*, p. 29).

⁴⁵ *Ibid.*, p. 33.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 30.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 30.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 33.

⁴⁹ Voir en particulier l'analyse qu'en fait E. Gardella, Thèse citée.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 270.

⁵¹ A. Vexliard, *Le clochard, Étude de psychologie sociale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997 [1957].

⁵² Voir notamment S. Quesemand-Zucca (psychiatre et psychanalyste, en cabinet et au Samusocial de Paris), *Je vous salue ma rue. Clinique de la désocialisation*, Paris, Stock, 2007

quatre mois de vie à la rue, *Sans domicile fixe*⁵³. Moins médical et plus social, attentif à la diversité des publics concernés, il s'attache à décrire et comprendre la vie à la rue : « J'ai mangé dans les soupes populaires, dormi dehors ou dans les foyers, bu du gros rouge, pris quelques coups, attrapé des poux, vécu sans femme. J'ai senti mauvais et me suis ennuyé à mourir, j'ai été épuisé presque en permanence et j'ai parfois eu honte. On m'a peu regardé, beaucoup méprisé, traité souvent avec moins de respect que la plupart des chiens [...]. La rue est une broyeuse⁵⁴ ». Contrairement aux clochards de Declerck (de fait, presque dix ans de chômage de masse et de précarisation de l'emploi les séparent), ceux que décrit Prolongeau se rattachent pour certains aux « nouveaux pauvres », même si l'immense majorité vient de « milieux sociaux défavorisés ». Beaucoup ont été placés ou ont connu une « enfance sacrifiée » ; étaient déjà alcooliques avant la rue. « À la base de toutes les histoires, il y a un abandon⁵⁵ ». D'autres sont des « malades mentaux, trop atteints pour une vie normale mais pas suffisamment pour l'asile⁵⁶ » ; des sortants de prison (la moitié n'ont aucun lieu où aller) ; des immigrés, des réfugiés, des clandestins, contraints au travail au noir et qui restent par honte de rentrer au pays les mains vides ; des jeunes à la rue sans avoir jamais été insérés professionnellement, n'ayant pu enchaîner que des petits boulots précaires. On compte encore très peu de femmes (moins de 9 %).

Le journaliste dépeint aussi un « milieu amorphe, sans rite, sans culture, sans mode de vie » et où « les rapports humains sont réduits à leur plus simple expression : ils se volent, se violent, s'exploitent, se tuent parfois »⁵⁷. La description des centres d'hébergement est saisissante, avec en particulier une immersion dans celui, parisien, de Nicolas-Flamel, l'un des plus vieux (créé en 1887) et des plus vastes (318 lits et le double en cas de grand froid, permettant d'entasser autant d'hommes, par boxes de dix places), resté comme figé dans le temps. Les repas sont pris (entre 17h30 et 18h30) dans « une salle immense, où les tables, placées les unes à côté des autres, semblent ne plus finir⁵⁸ » ; sans couteaux ni fourchettes pour éviter les blessures. La Mie de Pain, créée en 1891 comme lieu de distribution alimentaire et en 1931 comme asile de nuit, est également décrite comme « un coin de cauchemar en plein Paris⁵⁹ », avec ses 553 lits (« des pointes à 750 occupants en plein hiver, où les gens s'entassaient par terre, sur des matelas⁶⁰ ») et un départ imposé à 4h30 du matin. Le CHAPSA de Nanterre enfin, ancien dépôt de mendicité de la Seine également ouvert en 1887, est alimenté par des tournées (voire des rafles) diurnes de bus où s'entassent, au fil des heures et dans des conditions révoltantes, les sans-abri « ramassés ». Le réveil a lieu à 5h et le petit-déjeuner doit être achevé à 5h30 ; mais les vêtements ne sont rendus qu'à 7h30 et le bus de retour n'arrive que vers 9h. « Difficile de croire, malgré les affirmations des gens qui s'en occupent, que la raison d'être de Nanterre soit le travail social, et non le nettoyage des rues⁶¹ ».

⁵³ H. Prolongeau, *Sans domicile fixe*, Paris, Hachette Pluriel, 1993.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 9 et p. 11.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 17-18.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 18.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 11.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 52.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 56.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 57.

⁶¹ *Ibid.*, p. 76.

Ces travaux, médicaux comme journalistiques, relatent donc les anachroniques survivances d'un temps révolu : horaires absurdes, entassements inhumains et insalubres, « parcours d'humiliation⁶² » aux conditions indignes, mélange délétère et pathogène des jeunes et des plus désocialisés. Rien n'est prévu l'été. Corrélativement, les « corps [sont] meurtris, cassés, torturés. Cartes vivantes de la douleur, palimpsestes de la souffrance. Vision de cauchemar. Certains ne sont plus que plaies, suppurations, boutons, brûlures⁶³ ». « Un seul maître mot devrait [dès lors] régner : humaniser⁶⁴ ».

Ces écrits marqueront les associations, les pouvoirs publics, l'opinion, mais aussi les sciences humaines et sociales, qui travailleront dès lors à approfondir (et au besoin, nuancer) les analyses, ainsi qu'à suggérer de nouvelles solutions. Ils interviennent aussi à un moment de bascule, celui du passage de la répression à l'assistance puis de la dépénalisation, dont ils sont à la fois cause et conséquence.

Un nouvel essor de l'histoire du sans-abrisme, *via* les sciences humaines et sociales (seconde moitié des années 1990)

L'impulsion des sociologues, anthropologues et politistes (1995-1998)

C'est dans ce contexte que la sociologie et l'anthropologie du sans-abrisme connaissent un nouvel essor. S'il est hors de propos ici d'entrer dans le détail, certains travaux comportent une dimension historique. En 1995, d'abord, les magistrales *Métamorphoses de la question sociale* de Robert Castel⁶⁵ qui, faisant la part belle aux questions de vagabondage et de mendicité depuis le Moyen Âge, retravaille les dichotomies bons/mauvais pauvres, invalides/valides, pauvres du lieu/d'ailleurs, affiliation/désaffiliation. L'année suivante, le sociologue Julien Damon propose quant à lui d'éclairants parallèles historiques entre la fin du XIX^e siècle et l'actualité⁶⁶. Il est suivi par la politiste Hélène Thomas (1997)⁶⁷ puis l'anthropologue Patrick Gaboriau (1998) qui, après avoir travaillé en ethnologue⁶⁸, remonte le temps et explore la Belle Époque pour interroger les ruptures, mais aussi très largement les similitudes (« permanence des mêmes souffrances et continuité des mêmes discours⁶⁹ »), avec la fin du XX^e siècle⁷⁰. Le tournant des XIX^e et XX^e siècles, alors en vogue chez les sociologues et politistes de la protection sociale⁷¹, s'avère ainsi tout aussi nodal dans le

⁶² *Ibid.*, p. 76.

⁶³ *Ibid.*, p. 181.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 214.

⁶⁵ R. Castel, *Les métamorphoses ...*, *op. cit.*

⁶⁶ J. Damon, *Des hommes en trop : essai sur le vagabondage et la mendicité*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1996.

⁶⁷ H. Thomas, *La production des exclus*, Paris, PUF, 1997 (avec une première partie sur la notion d'exclusion, et une seconde partie centrée sur les vagabonds).

⁶⁸ P. Gaboriau, *Clochard. L'univers d'un groupe de sans-abri parisiens*, Paris, Julliard, 1993.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 16-17.

⁷⁰ P. Gaboriau, *Les SDF à la Belle Époque : l'univers des mendiants vagabonds au tournant des XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.

⁷¹ C. Bec, *Assistance et République. La recherche d'un nouveau contrat social sous la Troisième République*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1994 ; C. Bec, *L'assistance en démocratie. Les politiques assistantielles dans la France des XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Belin, 1998 ; D. Renard, « Assistance et assurance dans la constitution des systèmes de protection sociale française »,

traitement du sans-abrisme, scellant à la fois l'acmé de la répression et le basculement durable vers une approche assistantielle.

S'appuyant sur le dépouillement de la moitié des registres de police de Paris en 1900, soit près de 3 000 individus, Gaboriau propose également une analyse sociologique des vagabonds de la Belle Époque dans la diversité de leurs genre, âge, origines géographiques et identités professionnelles. On trouve de jeunes hommes en quête de travail, migrant des campagnes vers les villes mais aussi inversement ; principalement – mais non exclusivement – des journaliers ; des femmes de plus de 40 ans sans revenus, ou dont les revenus tirés du travail sont insuffisants pour survivre ; des vieillards ; des infirmes. D'où sa réfutation de l'idée « d'exclusion sociale⁷² ». À l'instar des nouveaux sociologues de la pauvreté-précarité des années 1980-1990, il montre le poids de la Grande dépression des années 1870-1890 ; la « vie rude » et « la misère »⁷³ ; le manque de logements et d'espace à soi, de vêtements, de nourriture ; l'absence de démarcation franche avec l'état d'ouvrier ; l'état « d'insécurité permanente⁷⁴ ». Il tente aussi, en trois chapitres éclatés, la biographie d'un jeune vagabond, Lucien Florian, en quête de travail, arrêté pour avoir mendié du pain et dont le procès fera la Une des journaux – devenu emblématique d'un assouplissement des condamnations et de la « [lente diffusion d'un] sentiment de compassion⁷⁵ ».

Un nouvel intérêt des historiens (1997-2002)

C'est dans un contexte triplement dynamique que les historiens s'attèlent de nouveau, à leur tour, à la question. Poussés autant par l'agenda politique (la thématique de « l'exclusion sociale » et de la « fracture sociale » est alors en vogue, et même au cœur de la campagne présidentielle de 1995) que par les disciplines voisines, ils sont eux-mêmes de plus en plus sensibles aux questions de pauvreté. En 1993, Giovanna Procacci publie en effet *Gouverner la misère*⁷⁶, tandis que Bronislaw Geremek, lors de sa leçon inaugurale au Collège de France, affirme dans une veine très foucauldienne que « les sociétés se laissent définir et comprendre par leur condamnation ou acceptation de l'altérité. On pourrait même dire que l'on est en droit

Genèses, n° 18, janv. 1992, p. 30-46 ; D. Renard, « Une vieillesse républicaine ? L'État et la protection sociale de la vieillesse, de l'assistance aux assurances sociales (1880-1914) », *Sociétés contemporaines*, n° 10, juin 1992, p. 9-22 ; D. Renard, *Initiative des politiques et contrôle des dispositifs décentralisés. La protection sociale et l'État sous la III^e République, 1885-1935*, convention GAPP-MiRe n° 13/96, Rapport final, février 2000 ; D. Renard, « Logiques politiques et logiques de programme d'action : la création des administrations sociales sous la III^e République », *Revue Française des Affaires sociales*, 4, 2001, p. 33-39 ; C. Topalov, *La naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994 ; C. Topalov, « Langage de la réforme et déni du politique. Le débat entre assistance publique et bienfaisance privée, 1889-1903 », *Genèses*, n° 23, juin 1996, p. 30-52.

⁷² « Comme si on pouvait être hors du social, ne pas être "dedans" ; par définition une personne est toujours "dedans", nous sommes tous des "inclus" qui appartenons à un système culturel, à une société. Où serait la ligne de partage entre le "dedans" et le "dehors" ? À partir de quel critère la définit-on ? » (P. Gaboriau, *Les SDF à la Belle Époque...*, *op. cit.*, p. 18).

⁷³ *Ibid.*, p. 37.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 57.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 123.

⁷⁶ G. Procacci, *Gouverner la misère. La question sociale en France, 1789-1848*, Paris, Seuil, 1993.

de juger les sociétés par leurs exclus⁷⁷ ». L'année suivante, Michel Allner soutient une thèse d'État sur l'Armée du Salut au Royaume-Uni et aux États-Unis⁷⁸. L'heure des synthèses commence à poindre : en 1998, André Gueslin commet le premier volet d'une histoire de la pauvreté, au XIX^e siècle⁷⁹ puis au XX^e⁸⁰. Paraît alors, entre 1997 et 2003, une nouvelle salve de publications consacrée à l'histoire du sans-abrisme, portant désormais avant tout sur le XIX^e siècle. Certaines relèvent de l'histoire régionale⁸¹ ; d'autres ou les mêmes sont des mémoires de maîtrise remarquables⁸². Quelques travaux se distinguent en particulier.

Ceux de Jean-François Wagniard d'abord, premier historien à s'atteler centralement, au même moment que Gaboriau, au vagabondage de la fin du XIX^e siècle⁸³. La III^e République naissante apparaît en effet comme l'un des régimes les plus durement répressifs envers les vagabonds, avec des « campagnes de presse acharnées⁸⁴ », une intense volonté classificatoire des « déviants » et le vote, en 1885, d'une loi de relégation dans les bagnes coloniaux pour les récidivistes. La répression atteint en 1894 son acmé, au cœur d'une période de rafles de vagabonds et de hausse constante du nombre de prévenus (1871-1897). Tandis que les œuvres d'aide par le travail, pour mettre à l'ouvrage les valides de façon souvent peu amène, poussent comme des champignons après la pluie.

Ce n'est qu'à partir de 1900, avec le constat que la prison aboutit à des résultats déplorables (en termes financiers, sanitaires et de traitement curatif), que la répression s'atténue, devenant progressivement « routinière et sans ambition⁸⁵ ». Les dépôts de mendicité se transforment lentement en hospices pour personnes âgées, invalides et malades psychiatriques légers. Sous l'impulsion notamment de juges et médecins, « avec l'échec du dispositif répressif, l'option assistancielle s'affirme dans une conception plus généralisée de la solidarité qui touche, au-delà des vagabonds, l'ensemble des indigents⁸⁶ ». En 1893 est votée la première grande loi d'assistance (en faveur des indigents malades) ; en 1896, le chômeur apparaît comme catégorie spécifique dans les statistiques du recensement⁸⁷ ; tandis que les œuvres d'assistance se multiplient.

De même que Gaboriau, Wagniard propose une sociologie historique du vagabondage, très convergente, et montre l'importance des « classes ouvrière et paysanne non qualifiées. Ce sont des déclassés

⁷⁷ B. Geremek, *Histoire sociale : exclusions et solidarité*, Leçon inaugurale au Collège de France, 08/01/1993, p. 14-15.

⁷⁸ M. Allner, *L'Armée du Salut : Église, œuvre sociale. L'adaptation d'une institution victorienne aux cultures nord-américaine et française au XX^e siècle*, Thèse pour le doctorat d'État, Paris, VII, 3 tomes, 1994.

⁷⁹ A. Gueslin, *Gens pauvres. Pauvres gens dans la France au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1998.

⁸⁰ A. Gueslin, *Les gens de rien. Une histoire de la grande pauvreté dans la France du XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2004.

⁸¹ P. Dartiguenave, *Vagabonds et mendiants en Normandie entre assistance et répression : histoire du vagabondage et de la mendicité du XVIII^e au XX^e siècle*, Condé-sur-Noireau, Éditions Charles Corlet, 1997 ; G. Haudebourg, *Mendiants et Vagabonds en Bretagne au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998 ; G. Thuillier, *La mendicité en Nivernais : débats et pratiques (1840-1860)*, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, 2001 et *Préfets et mendiants : le dépôt de mendicité de la Nièvre (1808-1820)*, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, 2002.

⁸² En particulier N. Veysset, « La fin des dépôts de mendicité au début de la III^e République », dans André Gueslin et Dominique Kalifa (dir.), *Les Exclus en Europe 1830-1930*, Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 1999, p. 112-123. Il complète le mémoire de N. Gros, *Les dépôts de mendicité (1808-1905). Un exemple de la politique sociale au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Paris X Nanterre, 1994.

⁸³ J.-F. Wagniard, *Le vagabond à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1999.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 116.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 132.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 145.

⁸⁷ C. Topalov, *La naissance du chômeur*, op. cit.

ou des déracinés⁸⁸ » ; avant tout des manœuvres, journaliers et terrassiers ; des hommes, souvent jeunes et sans attaches familiales ; « [caractérisés] par des carences éducatives, pécuniaires, professionnelles aux conséquences multiples : le chômage plus ou moins chronique, l'inadaptation au marché du travail [...]. Les vagabonds sont pratiquement toujours issus de familles défavorisées. Peu scolarisés, ils sont sous-formés [...]. Ils bénéficient rarement d'appuis familiaux leur permettant de trouver un employeur et se retrouvent dans des conditions de travail imposées dès leur plus jeune âge, comme c'est le cas des enfants placés par l'assistance⁸⁹ ». Dans un contexte de dépression économique et de fort chômage, mais aussi de disparition et/ou de transformation de nombreux métiers (artisanat du cuir, bois, textile...) et des formes de travail temporaire (journalières et saisonnières), ils en sont les premières victimes. Ainsi,

« bien que souvent représentés comme des paresseux invétérés, les vagabonds sont souvent des sans-travail victimes de crises locales ou nationales, passagères ou chroniques. Les crises économiques et sociales fréquentes à la fin du XIX^e siècle sont très déstructurantes pour une population économiquement et socialement déjà fragilisée⁹⁰ ».

Du chômage au vagabondage, la frontière est souvent ténue, en particulier lorsque les allers-retours se font plus fréquents et/ou que l'arrestation survient. « Ce monde, il semble plus facile d'y entrer que d'en sortir [...]. Le vagabond devient alors l'homme enfermé dans sa propre errance, sous le regard hostile ou indifférent des institutions et des hommes⁹¹ ». La maladie psychique n'en apparaît ici pas tant comme la cause que comme la conséquence.

Peu connu en France, car n'ayant publié qu'en anglais et au tournant des années 1990-2000, à une période où les portails américains étaient encore peu accessibles, l'américain Timothy B. Smith est lui aussi l'auteur de travaux d'une grande acuité⁹². Il saisit frontalement le hiatus, dans les années 1880-1900, entre assistance publique croissante envers les femmes, enfants et personnes âgées, et répression drastique envers les mendiants et vagabonds, pour montrer qu'il ne s'agit pas d'une incohérence mais au contraire des deux facettes d'une même pièce, crûment assumée par les contemporains. Ainsi selon Charles Dupuy, député de Haute-Loire, deux fois Président du Conseil et auteur en 1888 d'un rapport au Conseil supérieur de l'Assistance publique et au ministère de l'Intérieur sur les dépôts de mendicité, « plus l'assistance devient généreuse, plus rigoureuses doivent être les lois de répression⁹³ ». Cette répression, biface de l'assistance, est aussi étroitement corrélative de la mise au travail imposée aux valides ; car selon le fameux mot du président du Comité de mendicité, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, en 1790, « si celui qui existe a le droit de dire à la société : "Fais-moi vivre", la société a également le droit de lui dire : "Donne-moi ton travail" ».

⁸⁸ J.-F. Wagniard, *Le vagabond à la fin du XIX^e siècle*, op. cit., p. 211.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 221-222.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 227.

⁹¹ *Ibid.*, p. 306-307.

⁹² Notamment, sur le sujet des mendiants et vagabonds : T. B. Smith, "Public Assistance and Labor Supply in Nineteenth-Century Lyon", *Journal of Modern History* vol. 68, n° 1, March 1996, p. 1-30; "The Ideology of Charity, the Image of the English Poor Law, and Debates over the Right to Assistance in France, 1830-1905", *The Historical Journal*, vol. 40, n° 4, Dec. 1997, p. 997-1032; "Assistance and Repression: Rural Exodus, Vagabondage and Social Crisis in France, 1880-1914", *Journal of Social History* vol. 32, n° 4, Summer 1999, p. 821-46; "The Plight of the Able-Bodied Poor and the Unemployed in Urban France, 1880-1914", *European History Quarterly* vol. 30, n° 2, April 2000, p. 147-184.

⁹³ Cité par T. B. Smith, "Assistance and repression...", art. cit., p. 823.

Smith montre à son tour le hiatus entre la réalité des causes du vagabondage, exogènes et collectives (la crise économique et l'exode rural⁹⁴ ; la provenance de départements les plus pauvres et ne proposant que peu de secours ; l'absence d'assistance aux travailleurs migrants arrivant en ville) et leur perception, inversement endogène et individuelle (la fainéantise, la perversion, le souhait d'une vie libre et sans attaches). Cet aveuglement des contemporains (mais, selon l'expression consacrée, est-il pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ?) conduit à de violences diatribes, tant envers les vagabonds (taxés de paresse, de fourberie, d'escroquerie, de dégénérescence, qualifiés de « déchets sociaux⁹⁵ » appelant des mesures eugénistes, etc.) qu'envers les bureaux de bienfaisance, accusés d'encourager l'oisiveté des valides. D'où des épurations drastiques des listes d'assistance (pour les seules grandes villes de France, 300 000 radiés durant les années 1890 et 1900) ; des expulsions des vagabonds des centres urbains ; un regain de vitalité des dépôts de mendicité ; la multiplication des condamnations-relégations au bagne (5 000 déportés en moyenne annuellement durant la décennie 1890 et près de 10 000 pour la seule année 1902) ; et le considérable essor des sociétés dites « d'assistance par le travail », qui ne proposent en pratique que des travaux déqualifiés, sous-payés et bien trop temporaires.

Le début des années 2000 scelle enfin l'intérêt pour un nouveau sujet : les refuges/asiles de nuit. En 2002, Yannick Marec publie son habilitation à diriger des recherches sur les formes de *Bienfaisance communale et [de] protection sociale à Rouen (1796-1927)*⁹⁶, avec des développements consacrés à ces refuges/asiles de nuit, privés puis également municipaux, dans la capitale normande, ainsi qu'à la sociologie des hébergés. L'année suivante, portant cette fois sur Lyon, un remarquable mémoire de maîtrise pose les premiers jalons d'une chronologie nationale des refuges de nuit pour sans-abri et de la sociologie de leurs hébergés⁹⁷. On y découvre que le premier asile de nuit a été créé en 1872 à Marseille, par le commerçant et philanthrope François Massabo (qui confiera par la suite son œuvre aux Frères Saint-Jean-de-Dieu) ; que le modèle, règlement compris, a été repris en 1878 à Paris par l'œuvre de l'Hospitalité de nuit, puis par des particuliers (ainsi la Maison Lamaze en 1879) et par la Société philanthropique (qui ouvre en 1879 le premier refuge de nuit pour femmes) ; que les œuvres privées ont été rapidement concurrencées, sur ce terrain, par les nouvelles municipalités républicaines, qui ouvrent à leur tour (en 1886 à Paris) des asiles de nuit. La population accueillie est avant composée de journaliers (de l'agriculture, de l'industrie, du bâtiment...) et de migrants, venus de campagnes voisines ou plus lointaines pour trouver, dans un contexte de grandes difficultés économiques, du travail en ville. Ces asiles, d'abord craints par les pouvoirs publics comme risquant de générer un « appel d'air », finissent par être plébiscités comme moyen de contrôle, moral (l'autorité et les règlements y sont disciplinaires) et sanitaire (dans un contexte de consécration républicaine et de renouvellements scientifiques de l'hygiénisme). Partout est instaurée une « règle des trois nuits » (quatre lorsqu'elles comprennent un dimanche), ensuite espacées de plusieurs mois, pour éviter l'installation

⁹⁴ En France, trois millions de personnes quittent l'agriculture entre 1876 et 1911.

⁹⁵ Voir par exemple le succès de l'ouvrage du Dr A. Pagnier, *Le déchet social. Le vagabond*, 1910.

⁹⁶ Y. Marec, *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927). Expériences locales et liaisons nationales*, Paris, La documentation française, 2002.

⁹⁷ M. Minoustchin, *Histoire des refuges de nuit pour sans-abri à Paris sous la III^e République (1871-1914)*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Olivier Faron, Lyon II, 2003.

d'individus « parasites ». Ces lieux sont en outre souvent couplés d'établissements de travail attenants, ou de sociétés de placement ; ou bien procurent des « bons de travail » dans les chantiers municipaux. Rapidement, Paris se couvre d'asiles de nuit pour hommes et femmes, principalement implantés dans les arrondissements ouvriers et à proximité des nouveaux hôpitaux. La chronologie et les mécanismes seront rapidement les mêmes, décalés de quelques années, dans les grandes villes de France.

L'apport des juristes, historiens du droit (1996-2005)

Faute de dialogue nourri entre les deux disciplines, les historiens négligent souvent, à tort, l'apport de leurs collègues juristes, historiens du droit. Dans le cas du sans-abrisme, ces travaux sont riches et importants. Les juristes ont même été parmi les premiers⁹⁸ historiens du système de protection sociale, avec l'œuvre importante de Michel Borgetto, d'abord auteur d'une thèse sur la fraternité⁹⁹, et Robert Lafore, d'abord spécialiste de l'enfance inadaptée. Ils ont, conjointement, retracé le cadre historico-juridique de la protection sociale française, assurancielle comme assistantielle, depuis la Révolution¹⁰⁰. Ils ont aussi, ce faisant, ouvert la voie à des travaux plus ciblés sur les questions de pauvreté, de vagabondage et de mendicité, sous forme d'articles isolés¹⁰¹, de colloques¹⁰² ou de nouvelles grandes thèses, d'empan géographique national¹⁰³ ou plus local¹⁰⁴.

Le travail de Diane Roman est en particulier magistral. Retraçant dans sa thèse en juriste, mais sur la très longue durée, les politiques de lutte contre la pauvreté et ce qui les sous-tend, elle interroge ce que sont en droit les fondements de l'ordre social, les droits et devoirs de la vie en société, avec une oscillation constante entre volonté de « protéger l'individu de la misère » et de « protéger la société de la déstabilisation que [...] la misère occasionne »¹⁰⁵ – cette seconde facette ayant longtemps prédominé. Le vagabond est d'autant plus réprimé qu'il malmène les deux fondements de l'ordre social que sont l'affiliation territoriale et le travail ; il est donc « un désaffilié par excellence¹⁰⁶ ». La juriste montre elle aussi des impensés, voire des

⁹⁸ En exceptant le travail précurseur d'H. Hatzfeld, *Du paupérisme à la Sécurité Sociale. Essai sur les origines de la Sécurité Sociale en France. 1850-1940*, Paris, Armand Colin, 1971.

⁹⁹ M. Borgetto, *La notion de fraternité en droit public français. Le passé, le présent et l'avenir de la solidarité*, Paris, LGDJ, 1993 (Prix de thèse 1991 de l'Université Panthéon-Assas).

¹⁰⁰ Voir en particulier M. Borgetto et R. Lafore, *Droit de l'aide et de l'action sociales*, Paris, Montchrétien, 1996 pour la 1^{ère} édition, avec une importante dimension historique, et M. Borgetto et R. Lafore, *La République sociale. Contribution à l'étude de la question démocratique en France*, Paris, PUF, 2000.

¹⁰¹ M.-H. Renaut, « Vagabondage et mendicité. Délits périmés, réalité quotidienne », *Revue historique*, n° 122, 1998/2, p. 287-322 (sur le traitement public du vagabondage et de la mendicité de la fin du Moyen Age à la fin de l'époque moderne).

¹⁰² M.-T. Avon-Soletti (dir.), *Des vagabonds aux SDF : approches d'une marginalité*, Actes du colloque d'histoire du droit de Saint-Étienne, 20-21 octobre 2000, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2002.

¹⁰³ D. Roman, *Le droit public face à la pauvreté*, Paris, LGDJ, 2002.

¹⁰⁴ D. Roussy, *La politique d'assistance publique de la ville de Bordeaux sous la III^e République*, Thèse pour le doctorat en droit, Université Bordeaux IV, 2005.

¹⁰⁵ D. Roman, *Le droit public face à la pauvreté*, *op. cit.*, p. 16.

¹⁰⁶ R. Castel, « La question sociale commence en 1349 », *Vie sociale*, mai 1989, p. 9-25, p. 18 ; cité dans *ibid.*, p. 141.

aveuglements durables, ainsi durant les Lumières qui dénoncent l'inutilité et l'oisiveté aux deux bouts de l'échelle sociale :

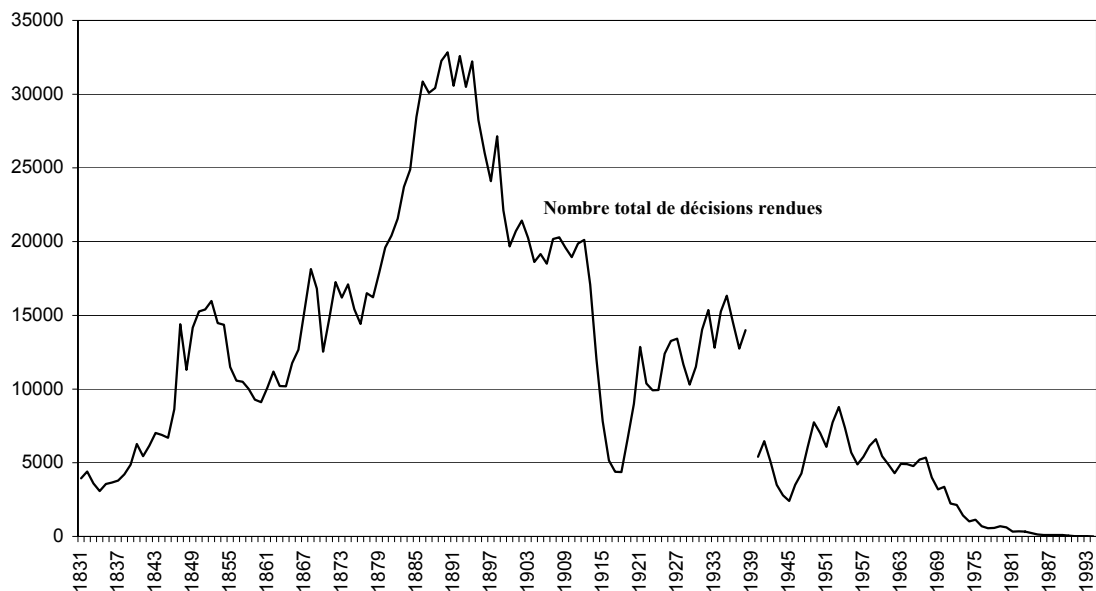
« Dès lors que d'une part, le principe de la liberté au travail est posé et, d'autre part, qu'un devoir d'assistance aux pauvres inaptes au travail est expressément reconnu, le refus de travailler et la persistance d'une vie oisive et/ou vagabonde ne peuvent provenir que d'un choix délibéré de l'individu. En effet, dans la pensée dominante de la fin du XVIII^e siècle, le problème de la mendicité est avant tout moral, et non économique et social. Les "sans-ouvrage" sont perçus comme des "sans-courage"¹⁰⁷ ».

L'ouverture au XX^e siècle (depuis les années 2000)

De la répression à l'assistance : un changement de paradigme en deux temps

Depuis les années 2000, la tendance la plus notable de l'histoire du sans-abrisme est sans conteste son ouverture au XX^e siècle. Elle permet de dérouler les fils d'un changement fondamental de paradigme : le basculement, en deux temps, de la répression à l'assistance. Le premier, *de facto* mais non *de jure*, scelle le progressif abandon de la politique répressive (tortures, enfermement, mise au travail, déportations), bien visible dans la décrue, oscillatoire mais patente, des courbes pénales (*graphique 1*)¹⁰⁸, et la croissance budgétaire plus tardive (depuis le milieu des années 1970) des prises en charge publiques assistantielles (*graphique 2*) :

Graphique 1. Délits de vagabondage et de mendicité

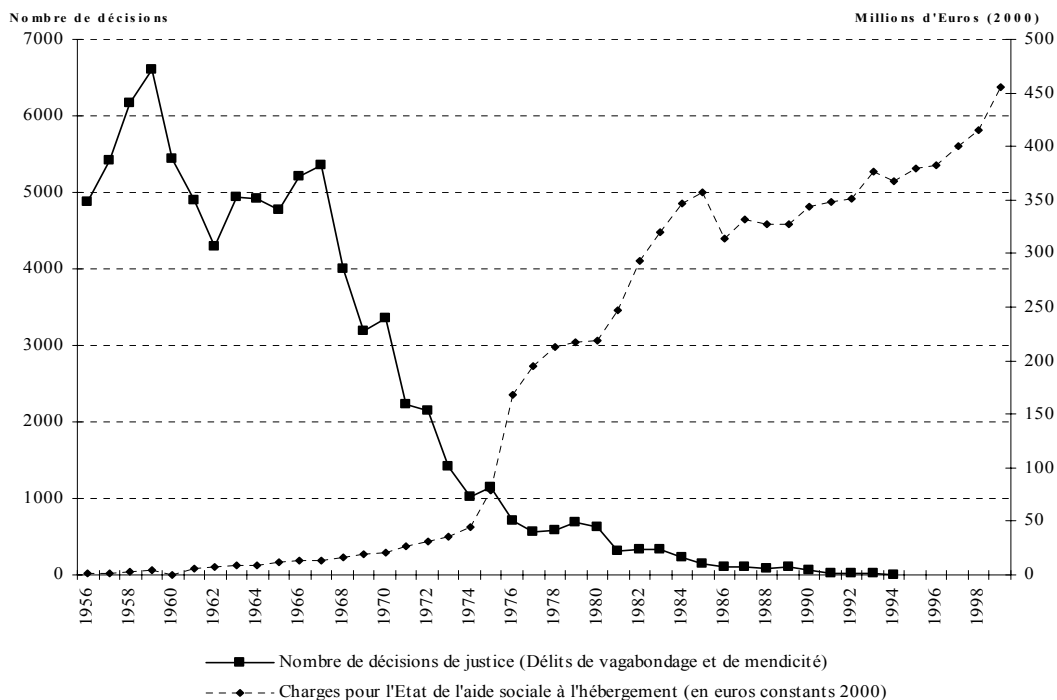


Sources : - *Compte Général de la Justice*, et après 1978 *Annuaire statistique de la Justice*
 - Base DAVIDO (CESDIP)

¹⁰⁷ D. Roman, *Le droit public face à la pauvreté*, op. cit., p. 145.

¹⁰⁸ Les deux graphiques qui suivent sont tirés de J. Damon, « La prise en charge des vagabonds, des mendiants et des clochards : une histoire en mouvement », *Revue de droit sanitaire et social*, vol. 43, n° 6, 2007, p. 933-951.

Graphique 2. Evolution des tendances récentes de la prise en charge des SDF



Sources : Direction du budget, Ministère de la Justice,

Pour autant, on l'a vu, le vagabondage et la mendicité restent officiellement jusqu'en 1992 des délits, faisant de ces deux infractions au *Code pénal* « un cas rare hérité de l'Ancien régime de délit s'appliquant à une conduite sociale et non à un fait circonstancié portant préjudice à autrui¹⁰⁹ » ; voire « les seules [...] qui ont perduré de l'époque moderne jusqu'à la fin du XX^e siècle, en relevant d'une logique de contrôle social des marginaux¹¹⁰ ». Le *Code pénal* napoléonien a ainsi « permis, pendant 182 ans, de substituer au délit de "rupture du contrat social minimal", impossible à définir explicitement, la figure du vagabond-mendiant qui incarnait cette infraction¹¹¹ ».

Le second temps, *de jure* cette fois, est donc la dépénalisation de 1992-1994 – bien qu'aussitôt accompagnée, dès 1993 et durant plus de dix ans, d'une vague d'arrêtés anti-mendicité locaux. Elle aura, on l'a vu, de profonds impacts sur les politiques publiques, les pratiques associatives et les comportements des sans-abri. Après les vastes mutations opérées à partir de 1992 dans les dispositifs publics, les années 2000 scellent une nouvelle vague de mobilisations, désormais surtout dirigées contre les conditions de vie indignes, héritage des premiers asiles de nuit, dans les centres d'hébergement d'urgence, que rappelle ici un fonctionnaire du ministère des Affaires sociales :

« En accordant seulement une, trois ou sept nuits à un sans-abri enkysté dans l'errance depuis des années, quel message envoie-t-on ? En aucun cas une durée d'accueil aussi limitée ne saurait être suffisante pour qu'une telle personne reprenne un peu possession d'elle-même [...]. Il y a là une erreur

¹⁰⁹ Stéphane Rullac, *Le péril SDF...*, *op. cit.*, p. 15.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 13.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 34.

profonde due à la hantise que l'aide accordée soit un encouragement à l'assistanat. Parce que le principe même d'une aide est encore considéré comme une forme d'assistanat, on estime qu'une telle aide doit être limitée dans le temps. On présuppose que la pérennité de l'aide la rendrait en elle-même à ce point désirable que les individus s'en satisferaient. Le rôle incitatif de l'aide disparaîtrait. Il est temps d'appréhender les choses autrement [...]. Une personne hébergée n'est pas vraiment chez elle et la notion d'hébergement renverra par définition toujours à un cadre de vie minimal, fût-il décent, très loin des aspirations ordinaires en matière d'habitat. Être hébergé est déjà en soi suffisamment punitif pour qu'il n'y ait pas lieu d'en rajouter¹¹² ».

À l'hiver 2006-2007, « l'affaire des tentes », protestation contre la continuelle remise à la rue et les conditions de vie dégradantes des centres d'hébergement d'urgence, constitue un important épisode de visibilité dans l'espace public des sans-abri et de la condition qu'on continue de leur infliger. Et l'association des « Enfants de Don Quichotte », menée par l'acteur Augustin Legrand, novice dans le champ, de réussir là où Médecins du Monde venait, un an auparavant et avec les mêmes tentes, d'échouer¹¹³ : imposer un nouveau changement de paradigme dans les politiques de lutte contre le sans-abrisme. 2007 scelle ainsi le passage à des politiques dites de « stabilisation » dans les centres, pour ne plus remettre à la rue chaque matin des hébergés qui devront passer leur journée à rappeler le 115 pour retrouver, au même endroit ou ailleurs, une nouvelle place le soir.

Edouard Gardella a finement décrit et conceptualisé, dans sa thèse de sociologie soutenue en 2014, ces mutations politiques, appréhendables en termes de temporalités (ou « chronopolitiques ») successives et différenciées. Il distingue en particulier trois phases. Dans les années 1960-1970, un « modèle en escalier » repose sur des étapes d'hébergement provisoire (asile de nuit, puis centre d'hébergement, puis logement social voire normal) et une « chronopolitique de la fluidité¹¹⁴ » assurée par les travailleurs sociaux. Ce fonctionnement laisse place dans les années 1980, sur fond d'urgence sociale, de montée des besoins et de leur prise en compte, à une « chronopolitique ponctualiste » (absence de programmation pluriannuelle, politique saisonnière concentrée sur l'hiver) qui tourne dans les années 1990 à « l'urgence-frénésie », fondée sur l'inconditionnalité de l'accueil, la réactivité et la maximisation du *turn-over*, incarnée par le nouveau Samusocial de Paris comme par les asiles de nuit héritiers du XIX^e siècle. Temporalité frénétique et *turn-over* qui s'avèrent cependant épuisants pour les sans-abri comme pour les travailleurs sociaux :

« Ceux qui tentent de s'approprier l'hébergement d'urgence comme une aide pour "s'en sortir" subissent de plein fouet les tensions engendrées par la chronopolitique ponctualiste : ils vivent comme des épreuves les contradictions entre leur tendance à se projeter dans un avenir autre, et la récurrence des tâches du quotidien qui les ramène à un horizon temporel de court terme [...]. L'emploi du temps se trouve englouti par l'enquête pour dormir, se reposer, manger, se laver ; actions qui renvoient autant à des besoins élémentaires qu'à des activités essentielles pour ne pas se sentir "déshumanisés"¹¹⁵ ».

Les mobilisations associatives de 2005-2007 provoquent finalement l'acceptation des pouvoirs publics

¹¹² Pascal Noblet, *Pourquoi les SDF restent dans la rue*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2010, p. 191.

¹¹³ Sur les mobilisations de Médecins du Monde fin 2005 puis des Enfants de Don Quichotte fin 2006 et leurs suites politiques, voir Daniel Cefai et Édouard Gardella, *L'urgence sociale en action. Ethnographie du Samusocial de Paris*, Paris, La Découverte, 2011. Édouard Gardella, « L'urgence sociale comme chronopolitique. Temporalités et justice sociale de l'assistance aux personnes sans-abri en France depuis les années 1980 », Thèse pour le doctorat en sociologie, ENS de Cachan, 2014.

¹¹⁴ Édouard Gardella, *L'urgence sociale comme chronopolitique...*, Thèse citée, p. 291.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 473 et p. 476.

d'une nouvelle chronopolitique, cette fois « stabilisatrice¹¹⁶ » : « Après la justice du *turn-over*, selon laquelle il s'agit d'offrir sa chance à un maximum de personnes quitte à satisfaire à chacun une partie infime de leurs besoins, la justice de la continuité et de la stabilisation vise à garantir à certaines et certains un espace où habiter durablement, quitte à maintenir durablement exclus un plus grand nombre de personnes¹¹⁷ ». Du même mouvement, une nouvelle ère s'ouvre pour la politique du logement, avec l'adoption corrélative, en mars 2007, du droit au logement opposable. Tandis que de nouveaux rapports publics consacrent le « logement d'abord », inspiré du « *Housing first* » américain, canadien et scandinave, et « l'humanisation » des centres d'hébergement. Non sans nouvelles apories et dilemmes : comment concilier en effet accueil inconditionnel de tous et stabilisation des hébergés, dans un contexte de nombre de places par définition limité¹¹⁸ ? Faut-il prioritairement « faire entrer ceux qui pourront (rapidement) sortir » ou au contraire « faire entrer ceux qui ne pourront pas habiter ailleurs »¹¹⁹ ? Etc.

Dans ce contexte aussi dynamique que mouvant, les statisticiens s'attèlent eux aussi à la question¹²⁰. Alors que le plus grand flou régnait jusqu'alors sur le nombre de sans-abri, et dans une moindre mesure de sans-domicile¹²¹, l'INSEE réalise en particulier deux grandes enquêtes, en 2001¹²² puis 2012¹²³ – date à laquelle la France compte officiellement 141 000 personnes sans domicile (en foyers et centres d'hébergement, chambres d'hôtel, appartements gérés par des associations...), soit 50 % de plus que dix ans auparavant (la croissance étant en particulier due à la hausse de personnes d'origine étrangère¹²⁴, de plus en plus souvent avec enfants). Parmi les sans-domicile, un dixième (12 000) sont réellement sans-abri (i.e. dorment à la rue).

Ces analyses statistiques, conjuguées aux travaux de sociologie, permettent de mieux dessiner les évolutions historiques, mais aussi les permanences, dans les publics vulnérables. Outre les étrangers, beaucoup témoignent toujours de parcours de vie difficiles qui remontent à l'enfance, avec une considérable surreprésentation (20 %) des enfants placés¹²⁵. À l'instar des manœuvres et journaliers d'hier, la plupart

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 535.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 763.

¹¹⁸ Nous nous permettons de renvoyer à A. Brodriez-Dolino, *Des sans-logis aux sans domicile. Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri à Lyon depuis 1950*, Saint-Etienne, Presses de l'Université de Saint-Etienne, 2020.

¹¹⁹ É. Gardella, *L'urgence sociale comme chronopolitique...*, Thèse citée, p. 722.

¹²⁰ Voir notamment, pour les années 1990-2000 : M. Marpsat et J.-M. Firdion, « Devenir sans-domicile : ni fatalité, ni hasard », *Population et Sociétés*, n° 313, 1996, p. 1-4 ; M. Marpsat et J.-M. Firdion (dir.), *La rue et le foyer : une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1990*, Paris, PUF-INED, 2000 ; M. Marpsat, J.-M. Firdion et M. Meron, « Le passé difficile des jeunes sans domicile », *Populations et Sociétés*, n° 363, décembre 2000, p. 1-4 ; C. Brousse, B. de la Rochère et E. Massé, « Hébergement et distribution de repas chauds. Qui sont les sans-domicile usagers de ces services ? », *INSEE Première*, n° 824, 2002 ; C. BROUSSE, « Définir et compter les sans-abri en Europe : enjeux et controverses », *Genèses*, 2005-1, n° 58, p. 48-71 ; C. BROUSSE, « Devenir sans domicile, le rester : un problème lié à l'accès au logement ou à la rupture des liens sociaux et familiaux ? », *Économie et Statistique*, n° 391-392, 2006, p. 35-64 ; M. MARPSAT, « L'enquête de l'INSEE sur les sans domicile : quelques éléments historiques », *Le Courrier des statistiques*, n° 123, 2008, p. 53-64.

¹²¹ La parution annuelle, à partir du milieu des années 1990, du rapport sur le mal-logement de la Fondation abbé Pierre, venant en partie combler le manque, bien que les chiffres soient approximatifs.

¹²² « L'enquête INSEE sans-domicile 2001 », *INSEE Méthodes*, n° 116, août 2006.

¹²³ « L'hébergement des sans-domicile en 2012 », *INSEE Première*, n° 1455, juillet 2013.

¹²⁴ Qui représentent 38 % de la population sans-domicile et 52 % en 2012. Sur la même période, le nombre personnes en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) est passé de 6 500 à 22 500.

¹²⁵ Voir notamment S. PAUGAM et M. CLEMENÇON, « Détresses et ruptures sociales », *Recueils et documents*, FNARS, n° 17, avr. 2002 et INSEE (2012).

témoignent d'une très faible qualification professionnelle. Le rôle de la conjoncture économique dégradée est, comme depuis des siècles, patent. Le nombre de jeunes en quête d'insertion sur le marché du travail, et la faible proportion de femmes (bien qu'en croissance continue depuis trois décennies), sont aussi des constantes, de même que le cercle vicieux entre vie sans domicile et vulnérabilités sanitaires, physiques comme psychiques. Comme hier, les sans-domicile sont très nombreux à travailler (un tiers au début des années 2010). Comme hier encore, le double critère de la vulnérabilité sanitaire (ou dit autrement, de l'incapacité au travail) et de la localité géographique (ou dit autrement, désormais, de ne pas être étranger) dessine toujours le partage, plus insidieux mais toujours bien réel, entre « bons » et « mauvais pauvres ».

Dans ce contexte, l'intérêt des sciences sociales pour le sujet ne s'est pas relâché. Quantité de travaux, en particulier de sociologues, en ont exploré une infinité de facettes¹²⁶. Pour ce qui relève de la dimension historique, un intérêt nouveau se fait en particulier jour pour les questions de logement et d'hébergement depuis l'après-guerre, marquées par les lois de 1953 (réforme de l'aide sociale, concernant notamment les établissements dits « de réadaptation sociale ») puis de 1974 (aide sociale à l'hébergement, étendant considérablement les catégories de population pouvant être accueillies en CHRS)¹²⁷ ; et en particulier, pour l'hébergement des migrants¹²⁸. Certains auteurs continuent cependant de remonter, avec profit, au XIX^e siècle¹²⁹.

Une troisième vague de travaux historiques (depuis les années 2010)

Du côté des historiens, la grande fresque-synthèse d'André Gueslin, publiée en 2013¹³⁰, scelle un nouveau marquage du territoire autant qu'elle annonce une troisième grande vague de travaux, pour certains déjà en germe. Ce travail est fondé sur quelques hypothèses fortes, congruentes avec les problématiques du temps et qui ouvriront, dès lors, de nouveaux débats.

« Une des hypothèses majeures de cet ouvrage est » en effet « de faire des errants pauvres, des exclus¹³¹ ». Très inspiré par la thématique toujours en vogue de « l'exclusion », Gueslin défend centralement que si « avant le XIII^e siècle, le mendiant vagabond est en quelque sorte intégré, au moins symboliquement, à la société du temps¹³² », il en devient ensuite « exclu », au fil de l'évolution des politiques publiques et des mentalités. S'enclenche alors un processus de « désocialisation qui sépare l'individu de son groupe¹³³ ».

¹²⁶ Nous renvoyons à K. CHOPPIN et E. GARDELLA (dir.), *Les sciences sociales et le sans-abrisme, op. cit.*

¹²⁷ P. Pelège, *Hébergement et réinsertion sociale : les CHRS. Dispositifs, usagers, intervenants*, Paris, Dunod, 2004 (issu d'une thèse).

¹²⁸ C. Lévy-Vroelant, Le logement des migrants en France du milieu du XIX^e siècle à nos jours, *Historiens et Géographes*, n° 385, janvier 2004, p. 147-165 ; C. Hmed, « Loger les étrangers "isolés" en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006) », Thèse pour le doctorat en science politique, Université Paris I, 2006 ; M. Bernardot, *Loger les immigrés. La Sonacotra, 1956-1992*, Paris, Éditions du Croquant, 2008.

¹²⁹ A. Faure et C. Lévy-Vroelant, *Une chambre en ville. Hôtels meublés et garnis à Paris, 1860-1990*, Paris, Créaphis, 2007.

¹³⁰ A. Gueslin, *D'ailleurs et de nulle part. Mendiants vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen Âge*, Paris, Fayard, 2013.

¹³¹ *Ibid.*, p. 15.

¹³² A. Gueslin, *D'ailleurs et de nulle part...*, *op. cit.*, p. 24.

¹³³ X. Emmanuelli, préface à la republication de l'ouvrage de Vexliard, cité par A. Gueslin dans son introduction.

Sévèrement châtiés depuis le XIV^e siècle, les vagabonds endossent de surcroît la fonction, à partir du XVI^e, de boucs émissaires, accusés par les communautés villageoises de chapardages, sorcelleries et crimes en tous genre – donc « diabolisés¹³⁴ ». « Voilà naître une double exclusion, celle du pouvoir séculier qui s'apprête à "enfermer" les vagabonds et mendiants valides pour les mettre au travail, celle des communautés locales qui les chassent¹³⁵ ». Exclusion qui vient aussi de leurs supposés déviance et rejet des normes ; de leur apparence, de leur saleté et des maladies qu'ils sont susceptibles de véhiculer ; de leur défaut de possessions et d'attaches (ils sont « sans propriété, sans domicile, sans argent, sans conjoint¹³⁶ »). Elle devient donc enfin spatiale (enfermement, déportations) et juridique (à partir du *Code pénal* de 1810, l'accumulation de condamnations pénales hypothèque à peu près toute chance de réinsertion). À la fin du XIX^e siècle, deux tiers des détenus dans les prisons départementales sont des « chemineaux » – terme alors en vogue pour désigner ceux qui cheminent sur les routes. Pour Gueslin, de surcroît, cette notion d'exclusion reste encore pertinente aujourd'hui : « l'existence de relations ténues ne suffit pas pour intégrer socialement et encore moins pour consolider une certaine image de soi¹³⁷ » ; « comme jadis, les sans-domicile fixe feraient partie des surnuméraires, des inutiles au monde. Ils formeraient la strate inférieure excluante dont il est presque impossible de sortir, au-delà d'une immersion de courte durée¹³⁸ ».

Gueslin montre aussi, en une belle formule, que depuis ses débuts « l'errance est un sismographe de la conjoncture¹³⁹ » – conjoncture tout à la fois démographique (fréquemment, « la misère génératrice d'errances résult[e] de phénomènes de surpeuplement¹⁴⁰ »), économique et sanitaire (crises dues aux mauvaises récoltes, guerres, épidémies), mais aussi simplement saisonnière. Elle accompagne le développement du salariat et, au XIX^e siècle, la nouvelle insécurité au travail (le vagabondage, toujours majoritairement d'origine rurale, concerne fortement les journaliers, qui se déplacent de ferme en ferme), le déclin de petits métiers (ainsi les colporteurs, malmenés par l'essor du commerce de détail) et l'étiollement des solidarités familiales. Pourtant, alors même qu'il montre qu'« un fondement essentiel de l'errance paraît être la difficulté des personnes concernées à accéder au marché du travail¹⁴¹ », le professeur à l'Université Paris-Diderot considère que la forte « poussée tendancielle » du nombre de vagabonds arrêtés fin XIX^e siècle « s'explique [...] davantage par le renforcement du caractère répressif de la législation que par l'augmentation intrinsèque du nombre de vagabonds¹⁴² ».

Le vagabondage et la mendicité sur-caractérisent enfin les infirmes (estropiés, borgnes, manchots...) : « en l'absence de protection sociale, il existe une sorte de déterminisme entre la survenance d'une infirmité accidentelle et l'entrée en mendicité¹⁴³ » ; mais aussi ceux qui, passé 40-50 ans, sont trop

¹³⁴ A. Gueslin, *D'ailleurs et de nulle part...*, *op. cit.*, p. 48.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 40.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 194.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 366.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 379.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 27.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 48.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 263.

¹⁴² *Ibid.*, p. 240.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 115.

affaiblis pour travailler, ou tout simplement pour être désirables par des employeurs. Proche de Dominique Kalifa¹⁴⁴, avec qui il a codirigé *Les exclus en Europe*¹⁴⁵, Gueslin est enfin l'un des premiers à accorder une grande importance aux représentations (littéraires, iconographiques...).

Ce travail ouvre de nouveaux pans, hypothèses et débats qui ont depuis été creusés. D'abord, l'histoire des asiles de nuit, qui fleurissent on l'a vu à partir de 1872. Lucia Katz leur a consacré en 2014 sa thèse pour le terrain parisien jusqu'à la veille de la Grande Guerre¹⁴⁶, en se centrant sur les asiles pour hommes, en particulier de l'Œuvre de l'Hospitalité de nuit. Distinguant trois phases (l'émergence entre 1878 et 1882 ; l'engouement entre 1882 et 1899 ; la stagnation dans les années 1900), elle aborde tout à la fois la genèse des asiles parisiens dans leur contexte économique et politique ; la philanthropie, les réseaux et le traitement journalistique qui les sous-tendent ; leur fonctionnement (interne, mais aussi en lien avec les œuvres d'assistance par le travail) et leurs publics (« Aussi fragiles que soient les données fournies tant par la statistique que par la propagande, il apparaît que le cortège des malheureux accueillis dans les asiles de nuit est avant tout issu de la classe ouvrière [...]. L'étude des admissibles éclaire l'impossible distinction entre vagabonds d'occasion et vagabonds de profession¹⁴⁷ »).

D'autres travaux, à l'instar de la thèse d'Antony Kitts¹⁴⁸, ont exploré eux aussi localement, pour un très long XIX^e siècle allant des lendemains de la Révolution à la Grande Guerre, les mécanismes de la désaffiliation, de façon tout à la fois quantitative (constitution d'une base de données de 1 963 individus) et qualitative ; les liens entre histoire du vagabondage-mendicité, de la pauvreté et des classes populaires ; « l'analyse croisée des représentations et des pratiques¹⁴⁹ » et la façon dont, citant Kalifa, « l'imaginaire [...] n'en finit pas de peser sur le réel¹⁵⁰ » ; l'oscillation permanente des autorités, entre assistance et répression. L'auteur met aussi en relation, de façon plus affirmée que Gueslin, les courbes des délits et des fluctuations économiques : « la précarité sociale, le chômage, l'absence de domicile sont autant de difficultés qui les poussent à commettre des délits pour subsister. La nécessité les pousse alors à partir chercher ailleurs les moyens de leur survie, contraints le plus souvent de voler, de mendier pour se nourrir. À cet égard, le délit de vagabondage est particulièrement représentatif de cette délinquance de la misère¹⁵¹ ». S'ajoute le « vagabondage structurel » de nombre de « professions les moins qualifiées et les plus soumises aux aléas économiques »¹⁵² : journaliers, manœuvres, terrassiers, marchands ambulants, colporteurs, saltimbanques et autres chanteurs. Kitts confirme aussi les liens entre pauvreté, urbanisation et développement des

¹⁴⁴ En particulier D. Kalifa, *Les bas-fonds : histoire d'un imaginaire*, Paris, Seuil, 2013.

¹⁴⁵ A. Gueslin et D. Kalifa (dir.), *Les exclus en Europe, 1830-1930*, Paris, L'Atelier, 1999 (Acte d'un colloque tenu en 1998).

¹⁴⁶ L. Katz, *Sans-abri : l'émergence des asiles de nuit à Paris (1878-1910)*, Thèse pour le doctorat d'histoire, Université Paris I, 2014. Publié l'année suivante : L. Katz, *L'avènement du sans-abri. Les asiles de nuit, 1871-1914*, Paris, Libertalia, 2015.

¹⁴⁷ L. Katz, *Sans-abri...*, Thèse citée, p. 263.

¹⁴⁸ A. Kitts, « Bons » ou « mauvais » pauvres ? *Du mendiant vagabond au pauvre secouru en Normandie orientale au XIX^e siècle (1796-1914)*, Thèse pour le doctorat d'histoire, Université de Rouen, 2016. A. Kitts, « Bons » et « mauvais » pauvres. *Représentations et prises en charge de la pauvreté en Normandie au XIX^e siècle*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2022.

¹⁴⁹ A. Kitts, Thèse citée, p. 9.

¹⁵⁰ D. Kalifa, *op. cit.*, p. 345, cité par A. Kitts, Thèse citée, p. 10.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 107.

¹⁵² *Ibid.*, p. 108.

migrations ; entre vulnérabilités sanitaires et sociales¹⁵³ ; entre mendicité et infirmités. Les mendiants et vagabonds apparaissent ainsi comme « des êtres ordinaires, dans la force de l'âge, exerçant des professions de labeurs, aussi bien dans l'industrie, essentiellement dans le textile, que dans l'agriculture. Seule une minorité d'entre eux n'a pas de domicile connu et demeure sans profession¹⁵⁴ ».

D'autres travaux explorent des aspects plus ciblés thématiquement, ainsi les ateliers de charité et de placement par le travail qui fleurissent, bien qu'avec peu de succès, entre la Révolution et le début XX^e siècle¹⁵⁵. Ou la mise au travail dans les asiles de nuit, en particulier pour femmes¹⁵⁶. La découverte de nouvelles sources permet aussi de mieux comprendre l'empan de l'aide aux sans-domicile, hommes et femmes, dans les années 1890-1900¹⁵⁷. On mentionnera encore les travaux de Jean-Lucien Sanchez sur les relégués au bagne¹⁵⁸, ou de Marc Renneville sur l'affaire Vacher¹⁵⁹, sécants avec la question du vagabondage.

Dans toutes ces études cependant, le cœur du XX^e siècle, qui court de la Grande Guerre aux années 1970 – et permet de faire la jonction entre une historiographie pré-Grande Guerre désormais solide à un bout, et les travaux des sociologues, politistes, anthropologues et statisticiens à l'autre – reste un relatif angle mort. Nous l'avons personnellement appréhendé par le paysage lyonnais de l'aide aux plus démunis depuis les années 1870¹⁶⁰, qui permet de mieux comprendre l'articulation (et l'évolution) des politiques publiques nationales et locales, des réponses associatives et des parcours de vulnérabilités, de la précarité à la grande pauvreté ; ou à l'aune des grandes associations de solidarité depuis 1945, qu'elles soient « généralistes »¹⁶¹ ou plus ciblées sur l'aide aux sans-abri et sans-domicile¹⁶², et qui permettent d'observer tout à la fois les transformations des pratiques, le constant renouvellement des dispositifs et des formes de « *mixed economy of welfare* », mais aussi les ruptures et continuités dans la sociologie des publics¹⁶³. De fait, dans la lutte contre le sans-abrisme en particulier comme dans celle contre la pauvreté-précarité de façon plus générale, les associations sont un objet nodal :

¹⁵³ Nous nous permettons de renvoyer à A. Brodriez-Dolino, *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*, Paris, CNRS Éditions, 2013.

¹⁵⁴ A. Kitts, « Bons » ou « mauvais » pauvres ? ..., Thèse citée, p. 147.

¹⁵⁵ C. Marconi, *Les ateliers de charité en Dauphiné. L'assistance par le travail entre secours et enjeux économiques (1771-1917)*, Thèse pour le doctorat d'histoire du droit, Université de Grenoble, 2012 ; B. Jung, *La bataille du placement et les sans-travail : concurrences entre intermédiaires et synthèse républicaine dans la genèse du marché du travail en France (1880-1914)*, Thèse pour le doctorat d'histoire, Université Paris 7, 2012. Voir également, pour une période un peu antérieure, Jean-Baptiste Mamejean, *L'assistance par le travail à l'aune du traitement de l'indigence au XVIII^e siècle. Idées et institutions. L'exemple lyonnais*, Thèse pour le doctorat d'histoire du droit, Université Lyon 3, 2021.

¹⁵⁶ L. Detienne *Des chômeuses à l'usine : une assistance municipale peu coûteuse. Histoire de l'assistance par le travail des femmes hébergées à l'asile-ouvroir municipal Pauline-Roland au 35 rue Fessart dans le 19^e arrondissement de Paris (1890-1948)*, Mémoire de master 2 sous la direction de A.-D. Houte, Sorbonne Université, 2019.

¹⁵⁷ A. Brodriez-Dolino et N. Hatzfeld, « L'hébergement parisien des "sans-gîte" à la veille de la Grande Guerre, vu par les frères Bonneff pour *L'Humanité* », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 14, n° 1, 2021, p. 122-147.

¹⁵⁸ J.-L. Sanchez, *La relégation des récidivistes en Guyane française : les relégués au bagne colonial de Saint-Jean-du-Maroni, 1887-1953*, Thèse pour le doctorat d'histoire, EHESS, 2009, publié : J.-L. Sanchez, *À perpétuité. Relégués au bagne de Guyane*, Paris, Vendémiaire, 2013.

¹⁵⁹ M. Renneville, *Vacher l'éventreur. Archives d'un tueur en série*, Grenoble, Jérôme Millon, 2019.

¹⁶⁰ A. Brodriez-Dolino, *Combattre la pauvreté...*, *op. cit.*

¹⁶¹ A. Brodriez-Dolino, *Emmaüs et l'abbé Pierre*, *op. cit.* et *Le Secours populaire français, 1945-2000 : du communisme à l'humanitaire*, Paris, Presses de SciencesPo, 2006.

¹⁶² A. Brodriez-Dolino, *Des sans-abri aux sans-domicile...*, *op. cit.*

¹⁶³ A. Brodriez-Dolino, « Qui sont les personnes sans domicile en France depuis 1945 ? Éléments de réponse au prisme lyonnais », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 138, n° 2, 2018, p. 109-126.

« Il n'y a pas un élément de la politique publique [de lutte contre le sans-abrisme] qui n'ait été en réalité initié, inventé ou à tout le moins validé par les associations. Cela est vrai pour les Samu sociaux, les accueils de jour, les diverses modalités de prise en charge en hébergement ou dans le logement d'insertion, les "lits halte soins santé", les "maisons relais", l'insertion par l'activité économique, etc. La politique publique consiste essentiellement à traduire dans le moule de dispositions réglementaires des initiatives associatives¹⁶⁴ ».

Quatre articles de (socio)histoire métissée

Qu'apportent de nouveau les articles de ce numéro ? Ils prolongent et creusent des pistes déjà ouvertes ; en explorent de nouvelles ; juxtaposent et font se compléter une diversité de terrains locaux (Paris, Lille, Amiens, le Rhône et la Saône-et-Loire) ; métissent les disciplines.

Le premier dossier, composé des articles de Pierre Gaume et Florian Julien, aborde à nouveaux frais la sociologie des mendiants et vagabonds au XIX^e siècle. Ils découlent de travaux soutenus l'an dernier, tous deux remarquables par leur qualité comme par leur taille¹⁶⁵. Et sont extrêmement convergents. Soucieux de reconstituer finement des parcours, ils font un usage non dissimulé de la sociologie : alors que F. Julien annonce métisser micro-histoire et sociologie interactionniste, et mobilise en particulier les concepts de « carrière » et la sociologie de la déviance, P. Gaume travaille la « désaffiliation » et interroge de façon critique la notion d'« exclusion ». Les deux déconstruisent les vagabonds comme groupe unifié (il l'est, certes, mais uniquement comme catégorie pénale) pour mieux en reconstruire la diversité sociologique et le kaléidoscope des parcours. Les deux démantèlent l'image de vagabonds ruraux (beaucoup sont présents en ville, comme le montre en particulier F. Julien) et isolés (en montrant la fragilité certes, mais la présence bien réelle, de nombreux liens familiaux et amicaux, persistants ou recomposés). Les deux réfutent la représentation d'individus passifs, subissant leur destin, soumis au sort que leur jette les autorités, pour dévoiler les stratégies constantes de connaissance et d'appropriation des codes, d'adaptation, de résistance, de retournement stigmatique et de renversement des outils de la répression. Analysant et dévoilant les enchaînements de causalités qui conduisent à entrer dans la carrière déviante, puis souvent à y être enfermé faute de pouvoir en sortir, ils soulignent le poids du casier judiciaire et du fort stigmatisme moral de la déviance (F. Julien), et s'attachent à typologiser les facteurs de vulnérabilités – de la santé et de l'âge aux multiples fragilités du tissu familial, *via* les rapport structurellement distendus au travail à une période où l'emploi est souvent saisonnier, fait de temps morts et de chômages, et impose nombre de mobilités géographiques et professionnelles (P. Gaume). En un mot, ces deux articles nous montrent centralement que les vagabonds du XIX^e siècle n'étaient fondamentalement pas des *alter* mais des *idem* ; qu'ils émanaient avant tout des franges inférieures des classes populaires mais ne leur étaient pas étrangers – et leur étaient même encore souvent reliés de multiples façons.

¹⁶⁴ P. Noblet, *Pourquoi les SDF restent dans la rue...*, *op. cit.*, p. 50.

¹⁶⁵ P. Gaume, *La police des existences irrégulières et incertaines. Socio-histoire du vagabondage et de la mendicité au XIX^e siècle*, Paris, EHESS, 2021, 3 vol., 1 745 p. ; F. Julien, *Les vagabonds, par-delà errance et sédentarité. Conflits et résistances autour de la répression des déviances, Amiens, 1830-1060*, Mémoire de master d'histoire, Université de Picardie Jules Verne, 2021, 506 p.

Le second dossier, consacré à l'après-1945, comporte lui aussi deux articles, cette fois chacun issu d'une thèse¹⁶⁶, et qui se complètent davantage qu'ils ne dessinent un même paysage. Abordant en effet des périodes différentes (les « Trente glorieuses » pour Mauricio Aranda, la période qui court de 1975 à nos jours pour Vianney Schlegel) et des matrices différentes (le catholicisme pour Aranda, le protestantisme baptiste pour Schlegel), ils n'en traitent pas moins tous deux du monde des œuvres. Si les terrains sont sensiblement les mêmes que ceux que nous avons pu nous-même étudier (des associations de solidarité de 1945 à nos jours, spécialisées dans le traitement du sans-abrisme : la Mie de pain pour l'un, l'Abej-solidarité pour l'autre), ces deux non-historiens convoquent les outils de leur discipline pour interroger les formes de « dévotions » (selon le terme de Max Weber) et les « chaînes d'interdépendance » (selon celui de Norbert Elias) qui vont des grands donateurs philanthropes aux hébergés en passant par les bénévoles pour assurer la viabilité et la pérennisation d'un système, pour l'un ; et les facteurs et processus de « professionnalisation », pour l'autre.

Leurs résultats sont cependant très convergents : s'il existe bien différentes générations et types d'œuvres, la matrice chrétienne, omniprésente dans les associations de solidarité françaises, est ici prégnante depuis la fondation (liée au tournant des années 1880-1890 à une paroisse parisienne et à un patronage catholique, pour la Mie de pain ; dans les années 1970 aux communautés de base de croyants, pour l'Abej). Elle le reste au fil des décennies, avec une continuité identitaire des engagés (les prêtres de la paroisse et les jeunes issus du patronage, pour la Mie de pain ; des baptistes ouverts à l'œcuménisme, pour l'Abej). Aujourd'hui encore, même si ce rapport est devenu plus discret voire ténu, dans un double contexte de déchristianisation de la société et de professionnalisation des associations, ces matrices n'ont pas disparu.

Les deux organisations ont aussi été profondément recomposées par l'arrivée, dans les années 1970-1980, d'une crise économique et sociale faite de chômage de masse et de précarité de l'emploi, de croissance exponentielle du nombre de sans-abri et sans-domicile, et d'une manne financière nouvelle des pouvoirs publics – *via* les plans pauvreté-précarité, les subventions et, en termes de masse salariale, l'octroi de contrats aidés. Dès lors, avant les années 1980 relativement autonomes par rapport aux financements publics, hormis pour celles qui tenaient des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les associations d'aide aux sans-abri ne le seront plus par la suite. Ce qui ne signifie nullement qu'elles leur deviennent inféodées : l'Abej conservera un rapport affirmé au politique et au militantisme de gauche, sera longtemps méfiante face à certains dispositifs publics (ainsi les centres d'hébergement) et se servira très pragmatiquement d'autres (ainsi l'insertion), tout en laissant libre cours à son inventivité pour répondre aux besoins identifiés sur le terrain ; tandis que la Mie de pain tient identitairement à l'accueil inconditionnel des hébergés, et parvient pour cette raison dès 1957 à obtenir de la Préfecture de police de ne pas avoir à déclarer l'identité de ses accueillis ni à transmettre ses registres.

Loin d'être anecdotique, cette question de l'accueil inconditionnel est devenue centrale au XX^e siècle, découlant fondamentalement du pauvre comme image du Christ, posée dans la Bible et en particulier dans la Parole du Jugement dernier. Il devient ainsi au XX^e siècle, contrairement au XIX^e, quasiment

¹⁶⁶ M. Aranda, Thèse cité ; V. Schlegel, *Question sociale, question médicale : la professionnalisation de la prise en charge des personnes sans domicile en France*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Lille, 2019.

impossible pour un chrétien en association de « trier » les pauvres » et de faire le départ entre « bons » et « mauvais », entre ceux d'ici et ceux d'ailleurs, entre ceux qui sont sobres et ceux qui boivent – et aujourd'hui, entre ceux qui ont des papiers et ceux qui n'en ont pas. Plus même, comme l'affirmait le fondateur du Foyer Notre-Dame des sans-abri à Lyon,

« il faut travailler ici en présence de Dieu, d'un Dieu de bonté qui aime toutes ses créatures surtout les plus malheureuses, les plus délaissées, les plus éprouvées. Leurs difficultés, leur difformité, leurs misères ne les séparent pas de Dieu, elles les en rapprochent¹⁶⁷ ».

Ces deux associations dessinent cependant aussi clairement, outre deux périodes et deux grandes catégories sociologiques de publics, deux modèles d'action : alors qu'à la Mie de pain, la quantité d'accueillis prime sur la qualité de l'accueil (au prix assumé de « conditions d'accueil déplorables », d'individus dormant dans des hamacs voire sur les escaliers ou par terre, « au détriment du confort », avec « une assistance [...] minimale en termes de bien-être », une forte « promiscuité »...), à l'Abej en revanche dominant les structures petites, mais proposant des services de qualité, voire sur-mesure. Derrière cette dualité de modèle, qui est ici une claire bipolarité, se cache en fait un dilemme de l'action sociale depuis ses origines : vaut-il mieux faire peu, mais pour beaucoup d'individus, ou beaucoup et bien, mais pour peu d'entre eux ? Question qui ne souffre évidemment pas de réponse univoque, mais a longtemps dessiné des lignes de partage, et continue, aujourd'hui encore, d'alimenter des débats.

*

Le sans-abrisme est un phénomène en perpétuelle recomposition, du fait tout à la fois du contexte économique, des impacts sociologiques, des représentations sociales et médiatiques ; qui, conjugués, influent sur les réponses politiques ; lesquelles, à leur tour, recomposent les phénomènes sociaux. Il témoigne pourtant, sur la longue durée, de remarquables constantes, comme plusieurs travaux se sont attelés à le montrer¹⁶⁸ et comme le rappellent en creux les articles de ces deux dossiers.

Parce qu'il se retravaille continûment au fil des lieux et des époques, mais aussi parce que quantité de gisements d'archives dorment toujours, inexplorés ou sous-exploités, en attendant leur (socio)historien, il reste pour le long XX^e siècle un phénomène sinon encore en jachère, du moins largement en friche. Quantité de travaux restent ainsi à faire sur les asiles de nuit des années 1870 à nos jours, qu'ils soient privés ou municipaux ; sur la lente transformation des dépôts de mendicité (en asiles de nuit, maisons de retraite, foyers pour infirmes...) ; sur les impacts multiformes de, et les recompositions induites par, la Grande Guerre, la crise des années 1930 ou la Seconde Guerre mondiale ; sur l'interminable étiolement de la répression au XX^e siècle, toujours en cours dans les mentalités comme dans les pratiques, mais jamais achevé. L'histoire fine de la Fédération des centres d'hébergement pour Libérés, créée en 1956, devenue FNARS puis aujourd'hui Fédération des acteurs de la solidarité, reste elle aussi encore à écrire ; de même que celle de l'Armée du Salut en France ou, pour Paris et la région parisienne, du centre Nicolas-Flamel

¹⁶⁷ G. Rosset, Éditorial, *L'Arche*, n° 1, avril 1954, p. 3.

¹⁶⁸ P. Gaboriau, *op. cit.* ; A. Brodiez-Dolino, art. cit.

(second refuge municipal à être ouvert en 1889, d'environ 800 places) et, dans une moindre mesure, de la Maison départementale de Nanterre (créée en 1873 pour remplacer l'ancienne prison pour femmes, devenue en 1887 dépôt de mendicité du département de la Seine)¹⁶⁹. Le dialogue français avec les historiographies étrangères, balbutiant, ouvrirait un champ comparatiste et de nouvelles problématiques. Un meilleur dialogue avec l'histoire de la délinquance, de la prison, de la professionnalisation du travail social ; une approche large de la « chaîne pénale », comme l'a fait P. Gaume dans sa thèse (de la police de proximité à la justice *via* les maires et préfets), ouvriraient aussi de nouvelles portes. De même, encore, que de études fouillées des représentations iconographiques et littéraires, des corpus juridiques et des discours politiques. Pour, toujours, comprendre « au plus près la signification sociale et historique de ces délits¹⁷⁰ », les comportements et leur caractérisation, les logiques à l'œuvre, les formes de tolérance, d'aide mais aussi de répression dont ils ont fait et font encore l'objet.

Plus fondamentalement encore, le sans-abrisme est un objet idoine pour réinterroger le rapport ambivalent que nos sociétés entretiennent avec ceux qui, en leur sein, ne parviennent à se conformer pleinement aux normes dominantes (affiliations par la sédentarité, le travail, la non-commission de délits fussent-ils de survie...), très peu souvent par choix et quasi toujours par contrainte. Entraînés ensuite dans des cercles vicieux de mise en marge, ils ne parviennent (parfois ? souvent ?) à en sortir. Bien plus qu'elles n'oscillent entre assistance et répression, comme l'a bien montré T.B. Smith et comme le rappelle P. Gaume dans sa thèse, nos sociétés les manient indissociablement et en font les deux facettes d'une même pièce. Car « protéger l'individu de la misère » et/ou de « protéger la société de la déstabilisation que [...] la misère occasionne »¹⁷¹ est davantage un éternel dilemme qu'une conciliation aisée. La façon dont on l'analyse et dont on en détisse les fils (est-ce d'abord l'individu qui vulnérabilise la société, ou l'inverse ?¹⁷²) change pourtant fondamentalement le regard qu'on porte sur l'autre, et les réponses qu'on s'autorise à lui apporter.

¹⁶⁹ Dont l'histoire a été pour partie explorée par la sociologue Claudia Girola.

¹⁷⁰ P. Gaume, Thèse citée, p. 51.

¹⁷¹ D. Roman, *Le droit public face à la pauvreté*, *op. cit.*, p. 16.

¹⁷² A. Brodriez-Dolino, « Le concept de pauvreté », *La Vie des idées*, 11/02/2016, en ligne (<https://laviedesidees.fr/Le-concept-de-vulnerabilite.html>), consulté le 09/07/2022).